

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 février 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-08**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 février 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 janvier 2024.

Point de l'ordre du jour :

5.1. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 janvier 2024 - pédagogie

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 janvier 2024,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 janvier 2024 relatives à la pédagogie.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 janvier 2024 relatives à la pédagogie conformément à l'avis joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions :	0
Quorum : 18	Votants :	26
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 7	Votes exprimés :	26
Total des membres présents et représentés : 26	Majorité requise :	14
	Pour :	26
	Contre :	0

Pièces jointes :

- Avis et pièces de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 janvier 2024.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

EXERCICE 2024

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 18 janvier 2024**AVIS n°CFVU/2024-001**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 18 janvier 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 11 janvier 2024.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

- 2.1 Sélection en master 1ère année :
 - 2.1.1. Capacités offertes limitées (COL)
 - 2.1.2. Sélection en master 1ère année : modalités de candidatures, critères de sélection et capacité d'accueil globale par mention - Complément
- 2.2 Recrutement Bachelor universitaire de technologie (BUT) 2ème et 3ème année : dates de première campagne
- 2.4 Projet digital FCU
 - 2.4.1. Cahier des charges des formations : annexe 2
 - 2.4.2. Cadre commun des micro-certifications

.....

Vu le code de l'éducation notamment l'article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.1.1. Sélection en master 1ère année : capacités offertes limitées (COL)**Exposé de l'avis :**

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les capacités offertes limitées présentées par les composantes concernées sur la plateforme « Mon Master » pour la rentrée universitaire 2024/2025.

Le tableau des capacités offertes limitées est fourni en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les capacités offertes limitées de Master première année présentées pour l'année universitaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 35
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 27
Abstention : 0
Votes Exprimés : 27
Pour : 24
Contre : 3

2.1.2. Sélection en master 1ère année : modalités de candidatures, critères de sélection et capacité d'accueil globale par mention - Complément

En complément du vote de la CFVU du 7 décembre 2023, la commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil pour le Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement, parcours Recherche en environnement et urbanisme pour l'année universitaire 2024/2025.

Le tableau des modalités de candidatures, critères de sélection et capacité d'accueil globale.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les critères d'appréciation des dossiers et les capacités d'accueil en Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement, parcours Recherche en environnement et urbanisme pour l'année universitaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 35 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 27 Abstention : 0
Votes Exprimés : 27 Pour : 24 Contre : 3

2.2. Recrutement Bachelor universitaire de technologie (BUT) 2ème et 3ème année : dates de première campagne

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les dates de la première campagne de recrutement en Bachelor universitaire de technologie (BUT) 2ème et 3ème années pour la rentrée universitaire 2024/2025 pour les IUT de Tours et de Blois.

Le récapitulatif des dates est fourni en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les dates de la première campagne de recrutement en Bachelor universitaire de technologie (BUT) 2ème et 3ème années pour la rentrée universitaire 2024/2025 pour les IUT de Tours et de Blois.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 35 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 27 Abstention : 0
Votes Exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

2.4.1. Projet digital FCU - Cahier des charges des formations : annexe 2

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le cahier des charges de production des formations Digital FCU.

Le projet Digital FCU a notamment pour objectif de développer la formation professionnelle des universités par la construction mutualisée (19 établissements) d'un catalogue d'environ 7 200 heures de formations de 7 à 30 heures. Ces formations peuvent s'assembler dans une logique de capitalisation pouvant mener à l'obtention de diplômes nationaux. Elles ciblent cinq communautés des métiers de la formation à savoir : l'enseignement et formation, l'ingénierie pédagogique, la valorisation des acquis de l'expérience, l'entrepreneuriat et intrapreneuriat et les métiers de la santé.

Le cahier des charges des formation est fourni en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur le cahier des charges de production des formations Digital FCU.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 35 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 27 Abstention : 0
Votes Exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

2.4.2. Projet digital FCU - Cadre commun des micro-certifications

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le cadre commun des micro-certifications dans le projet Digital FCU.

Digital FCU porte l'ambition d'accompagner l'évolution des besoins en compétences des métiers de la formation dans un contexte global en profonde mutation au regard des évolutions numérique et technologique, environnementale et géopolitique, économique et sociale.

Afin de répondre aux besoins accrus d'individualisation des trajectoires professionnelles et d'adaptation aux évolutions des métiers et des modes d'apprentissage, Digital FCU propose une approche globale de la compétence (upskilling, reskilling et cross-skilling) au travers de dispositifs courts, modulaires, hybrides et certifiants s'adressant à un public large au service des enjeux de transformation de l'appareil de formation professionnelle.

Le cadre commun des micro-certifications est fourni en pièce jointe.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur le cadre commun des micro-certifications dans le projet Digital FCU.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 35 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 27 Abstention : 0
Votes Exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

Fait à Tours, le 24 janvier 2024,

La Présidente du Conseil
académique

A circular blue stamp of the University of Tours is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp features the 'UT' logo in the center, with the text 'université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom.

Sylvie HUBERT-MOUGIN



**Sélection en Master
Campagne rentrée 2024-2025**

**Vote des capacités offertes limitées (COL)
sur la plate-forme nationale de candidature en M1
CFVU 18/01/2024**

Domaine ART, LETTRES, LANGUES

Mention Arts, Lettres et civilisations

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 70
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Création de projets culturels en arts du spectacle	23
Parcours Lettres	30

Mention Français Langue Etrangère

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 73
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours FLE/S : Politiques Linguistiques, Didactique, Interculturel, Francophonies	28
Parcours FLE/S : Sociolinguistique, didactique des langues, qualitatif (R, en présence)	23
Parcours FLE/S : Formation Duale - Enseignement du/en français en Colombie-Britannique	3

Mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 46
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Métiers des langues et de la culture : Etudes italiennes/histoire de l'art*	15
Parcours Métiers des langues et de la culture : Etudes anglophones, germanophones et hispanophones	18

* Commun avec le parcours de la mention Histoire de l'art

Mention Sciences du langage

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 50
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Linguistique avancée et description des langues (LADL)	15
Parcours Acquisition (a)typique et linguistique formelle (AALF)	20

Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation 2nd degré (MEEF)

Mention MEEF

Master 1 ^{ère} année	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Mention	
Parcours Anglais (35)	30
Parcours Espagnol (30)	25
Parcours Lettres (45)	44
Parcours Musique dont FOAD (20)	20
Parcours Histoire-Géographie (45)	45
Parcours Mathématiques (35)	30
Parcours Physique-Chimie (40)	35

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Mention Géographie, aménagement, environnement et développement

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 40
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Environnement, Territoire, Paysage (ETP)	18
Parcours Territoires et Urbanisme (MTU)	18
Parcours Recherche en Environnement et Urbanisme	2

Mention Histoire

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 80
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Histoire des sociétés urbaines	30
Parcours Histoire et cultures européennes	50

Mention Histoire de l'art

Master 1 ^{ère} année	Capacité d'accueil de la mention : 80
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Médiation culturelle et pratique de l'exposition	30
Parcours Métiers des langues et de la culture : études italiennes/Histoire de l'art *	20
Parcours Recherche et concours en histoire de l'art	30

* Commun avec le parcours de la mention LLCER

Mention Musicologie

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 40
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Musique et Sciences humaines	25

Mention Philosophie

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 40
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Humanités et politique	40

Mention Psychologie

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 120
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plateforme de candidatures en M1
Parcours Cognition, neurosciences et psychologie*	8
Parcours Psychologie gérontologique normale et pathologique	28
Parcours Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap	28
Parcours Psychopathologie et psychologie clinique	28
Parcours Psychologie du travail et des organisations	28

* Commun avec mention *Biologie-Santé*

Mention Sciences de l'éducation et de la formation

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 25
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Ingénierie pédagogique et pratique numérique (IP2N)	25

Mention Sociologie

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 60
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Métiers de la recherche en sociologie et anthropologie (MERESO)	30
Parcours Métiers de l'intervention sociale et du développement territoriale (MEDELIS)	30

Mention Histoire, Civilisations, Patrimoine

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 90
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Renaissance	20
Parcours Alimentation : patrimoines, cultures et transitions	15
Parcours Métiers de l'archéologie et Archéomatique (M2A)	15
Parcours Métiers du patrimoine et ingénierie culturelle	20

Mention Humanités numériques

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 25
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Mention	20

Mention Urbanisme et aménagement

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 30
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Urbanisme et durabilité (Planning and sustainability)	3*

* *Master international dont le recrutement se fait principalement au niveau des candidats EEF*

Domaine Droit-Economie-Gestion

Mention Economie de l'entreprise et des marchés

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 20
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Economiste d'entreprise	20

Mention Droit de l'entreprise

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 50
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Droit des affaires	25
Parcours Droit social	25

Mention Droit de la santé

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 35
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plateforme de candidatures en M1
Parcours Droit de la santé	20
Parcours Biotechnologies et droit *	15

* Commun avec la mention Sciences du vivant

Mention Droit du patrimoine

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 40
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Droit immobilier : promotion et gestion de l'immeuble	20
Parcours Ingénierie patrimoniale	20

Mention Droit européen

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 60
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Affaires européennes	22
Parcours Droit-Langues (DL)	18
Parcours Franco-Allemand (FA)	15

Mention Droit public

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 50
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Droit et gestion publique locale	22
Parcours Juriste de droit public	20

Mention Droit privé

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 30
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Droit privé fondamental	27

Mention Justice, procès et procédures

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 50
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Etudes judiciaires approfondies	20
Parcours Conseil et contentieux	22

Mention Droit de l'environnement et de l'urbanisme

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 30
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Environnement, territoires, paysage	12
Parcours Territoires et urbanisme	12

Mention Management et administration des entreprises

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 20
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Management double compétence	20
Parcours Ingénieur manager *	

* A partir du M2

Mention Contrôle de gestion et audit organisationnel

Master 1ère année	Capacité globale de la mention : 30	
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1	
	FI	FA
Parcours Audit et pilotage de la performance		30

Mention Gestion des ressources humaines

Master 1ère année	Capacité globale de la mention : 30	
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1	
	FI	FA
Parcours Gestion des ressources humaines et inclusion		30

Mention Finance

Master 1ère année	Capacité globale de la mention : 30	
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1	
	FI	FA
Parcours Chargé d'affaires et analyste risques		30

Mention Marketing, vente

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 30	
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1	
	FI	FA
Parcours Marketing stratégique et digital		30

Mention Entrepreneuriat et management des projets

Master 1ère année	Capacité globale de la mention : 25	
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1	
	FI	FA
Parcours Management des PME et entrepreneuriat		15
Parcours Management de la qualité et des projets		10

Domaine Sciences – Technologies - Santé

Mention Science de la durabilité

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 30
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Economie circulaire	20

Mention Santé publique

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 45
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Prévention et Promotion de la santé	20
Parcours Economie et gestion des structures sanitaires et sociales	20
Parcours Management éthique et éducation en santé	2

Mention Biodiversité, écologie et évolution

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 40
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Plantes et sociétés : culture durable, paysage et phytovalorisation (<i>TOURS/POITIERS</i>) *	
Parcours Insectes et environnement durable	20

* Non ouvert à Tours en 2024/2025 mais à Poitiers

Mention Biologie-Santé

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 70
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Physiopathologies et applications en santé	12
Parcours Qualité et gestion des risques en santé	15
Parcours Cognition, Neurosciences et psychologie*	10
Parcours Biologie de la reproduction	16
Parcours Biologie et imagerie multimodale	12

* Commun avec mention Psychologie

Mention Sciences et génie des matériaux

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 30	
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1	
	FI	FA
Parcours Sciences des matériaux	10	15

Mention Mathématiques

Master 1^{ère} année	Capacité globale de la mention : 30
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Mention	30

Mention Physique fondamentale et applications

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 40
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plateforme de candidatures en M1
Parcours Modèles non linéaires en physique	30
Parcours Technologies quantiques <i>(Ouverture en 2025/2026)</i>	

Mention Sciences de l'eau

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 24
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Hydrosystèmes et bassins versants	24

Mention Sciences du vivant

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 60
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Infectious Diseases and One Health (IDOH+) <i>Erasmus Mundus</i>	Non concernés
Parcours Infectiologie, Immunologie, Vaccinologie et Biomédicaments (I ² VB)	30
Parcours Management des bioproductions (MaBio)	12
Parcours Biotechnologies et droit *	15

* Commun avec mention Droit de la santé

Mention Biologie, Agrosciences

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 46
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1
Parcours Durabilité et Qualité dans les Filières de Productions Animales	20
Parcours Sensoriel et Innovation	20

Mention Informatique

Master 1 ^{ère} année	Capacité globale de la mention : 50	
	Indiquer les capacités d'accueil à ouvrir sur la plate-forme de candidatures en M1	
	FI	FA
Parcours Data Sciences For Societal Challenges (DS4SC) <i>Site Blois</i>	10	10
Parcours Web Intelligent Systems and Applications (ISA) <i>Site Tours</i>	25	



**Sélection en Master
Campagne rentrée 2024-2025**

Complément vote décembre 2023

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Mention Géographie, aménagement, environnement et développement

Master 1 ^{ère} année	Capacité d'accueil globale (y compris redoublants, FC, EEF, etc..)	Modalités d'enseignement
Mention	40	FI/FC
Parcours Environnement, Territoire, Paysage (ETP)	-	FI/FC
Parcours Management des Territoires et Urbanisme (MTU)	-	FI/FC
Parcours Recherche en environnement et urbanisme	-	FI/FC

Licences acceptées

Licences SHS (Géographie et Aménagement, sociologie, histoire, etc.).
Autres licences sur demande

Attendus pour l'entrée dans la formation (*par parcours*)

Parcours Recherche en environnement et urbanisme

- Maîtriser les connaissances et méthodes fondamentales des sciences sociales, en particulier celles de la géographie ;
- Etre en mesure de développer des approches et démarches analytiques ;
- Disposer de solides capacités rédactionnelles ;
- Faire preuve d'une bonne culture générale et d'intérêt pour les relations entre espaces et sociétés.

Modalités de traitement des candidatures

Critères d'examen des candidatures

Dossier

- Cursus global ;
- Résultats académiques en licence ;
- Notes dans les enseignements disciplinaires en lien avec le M1 ;
- Pertinence de la candidature au vu du cursus et du projet ;
- Présentation claire des motivations et du projet de recherche pressenti ;
- Capacités de réflexion et de rédaction ;
- Cohérence du M1 avec le projet professionnel de master (M2) ;
- Investissement dans des activités universitaires ou extra-universitaires et/ou implication dans la vie de la société civile (stages, emplois, bénévolats,...).

IUT de Tours

Recrutement BUT2 – BUT3

Campagne e-candidats 2024



BUT Carrières sociales - Parcours ASSC
BUT Génie Biologique - Parcours BMB-DN-SEE
But Information-Communication - Parcours CO- INO
BUT Gestion des entreprises et des administrations (GEA) -
Parcours CGPP-GCFF-GEMA-GPRH
BUT Génie électrique et Informatique Industrielle (GEII) - Parcours
AII-EME-ESE
BUT Techniques de Commercialisation - Parcours BDMRC-MDEE-
MMPV-SME

**Dates de campagne de candidature souhaitées
pour les entrées en BUT2 et BUT3**

1^{ère} campagne : du 04/03/2024 au 28/03/2024
Si 2^{ème} campagne : du 14/05/2024 au 14/06/2024

IUT de Blois



Campagne e-candidats 2024

BUT Réseaux et Télécommunications (R&T)
BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)
BUT Sciences et Génie des Matériaux (SGM)
BUT Mesures Physiques (MP)

**Dates de campagne de candidature
pour les entrées en BUT2 et BUT3**

1^{ère} campagne : du 12/02/2024 au 24/03/2024
Si 2^{ème} campagne : du 13/05/2024 au 23/06/2024
Si 3^{ème} campagne : du 15/07/2024 au 25/08/2024



CAHIER DES CHARGES DES FORMATIONS

Conforme au RGAA - version n°2 du **6 septembre 2023**



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la recherche au titre de France 2030 portant la référence « ANR-22-CMAS-0019 ».

Référentiel général
d'amélioration
de l'accessibilité



anr[®]

Ce travail a été réalisé grâce aux groupes de travail « Accessibilité numérique », « Qualité des productions audiovisuelles » et « Pédagogie de l'hybridation ».

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction	3
1. Préambule	4
2. Eléments contextuels	4
3. Votre rôle dans ce projet	5
II. Approche pédagogique	7
1. Lien avec le Comité Scientifique de Digital FCU	9
2. Articulation présence / distance	9
3. Approche Par Compétences	10
4. De la nécessité de la scénarisation	11
5. Animation pédagogique et tutorat motivationnel	12
6. Évaluations	13
7. Évaluation des dispositifs de formation	14
III. Méthodologie de production des formations	15
1. Plan de production	16
2. Appels à projets internes	17
3. Typologie des formations à produire et fonctionnement en briques	18
4. FUNIP	19
5. Formation et outillage	22
6. Propriété intellectuelle - licence d'usages	22
IV. Eléments à respecter	23
1. Qualiopi	24
2. Suivi de l'assiduité des stagiaires	24
3. Lutte contre le décrochage	25
4. Syllabus et teaser	26
5. Charte graphique et identité des ressources	27
6. Qualité et accessibilité des ressources produites	27
7. Critères obligatoires du RGAA à respecter, par type des ressources	29
8. Production de ressources audiovisuelles	32
9. Intégration des ressources et déploiement des formations	35
V. Annexes	37



INTRODUCTION

1. Préambule

Ce cahier des charges entend préciser le cadre de production des formations Digital FCU.

Il est à destination :

- des équipes pédagogiques (enseignant-es, enseignant-es-chercheur-es, formateur-trices),
- des ingénieur-es pédagogiques,
- et des équipes de production audiovisuelles et multimédias des établissements du consortium désireux de produire des formations.

Le cahier des charges se veut cadrant dans le but de proposer un niveau de qualité

homogène des formations à l'échelle du consortium. Les consignes et normes qui y sont édictées dépassent le simple caractère informatif et s'imposent aux concepteurs-trices : l'ensemble des formations développées dans le cadre de Digital FCU doivent les respecter sans quoi elles ne pourront être déployées sur la plateforme FUN.

Il en va de la qualité des ressources produites et des services proposés et de la cohérence de l'offre Digital FCU. Vous trouverez en annexe la liste des attendus pour chaque formation.

2. Éléments contextuels

Le projet Digital FCU a notamment pour objectif de développer la formation professionnelle des universités par la construction mutualisée (**19 établissements**) d'un catalogue d'environ **7200 heures de formations de 7 à 30 heures**. Ces formations peuvent s'assembler dans une logique de capitalisation pouvant mener à l'obtention de diplômes nationaux.

Elles ciblent **cinq communautés des métiers de la formation** à savoir :

- 1. Enseignement et formation**
- 2. Ingénierie pédagogique**
- 3. Valorisation des acquis de l'expérience**
- 4. Entrepreneuriat et intrapreneuriat**
- 5. Métiers de la santé**

3. Votre rôle dans ce projet

a. Enseignant-es, enseignant-es-chercheur-es, expert-es pédagogiques

Vous apportez votre expertise dans le recensement des compétences et proposez les formations à construire, constitutives du plan de production.

Vous rédigez les contenus disciplinaires des formations dont vous êtes les garant-es scientifiques.

Vous collaborez étroitement avec les ingénieur-es pédagogiques pour produire les

formations.

Vous animez des formations.

Vous êtes susceptible de toucher une rémunération pour toutes ces actions, à la conception, à l'animation, et en « droit d'auteur-trice ».

Vous êtes valorisé-es sur une plateforme nationale.

b. Ingénieur-es pédagogiques

Vous pilotez chaque projet de formation, à l'interface entre les enseignant-es, le service de production audiovisuelle et multimédia, le FUNIP, et le/la correspondant-e du projet dans votre établissement. Vous apportez votre expertise notamment dans

la scénarisation, la production et l'intégration des formations à la plateforme France Université Numérique.

Vous êtes le/la garant-es du respect de ce cahier des charges.

c. Technicien-nes et ingénieur-es audiovisuel et multimédia

Vous apportez votre expertise afin de produire des ressources audiovisuelles et multimédia des plus qualitatives.

Vous prenez notamment en compte les spécifications techniques décrites dans ce cahier des charges en priorisant l'accessibilité numérique.

Vous collaborez avec les ingénieur-es pédagogiques en charge du pilotage de chaque projet de formation.

Vous trouverez en annexe un récapitulatif des actions des différent-es protagonistes de la construction des formations.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Introduction

« Dispositif de formation qui s'appuie sur un environnement numérique et qui alterne temps de formation à distance synchrones (en simultané) ou asynchrones (en différé) et temps de formation en présentiel.¹ »

« (...) l'hybridation ne peut être réduite à une simple alternance spatio-temporelle. (...) L'hybridation combine différentes dimensions de l'acte d'enseignement et d'apprentissage (temps [synchrone/asynchrone], espace [académique/non-académique], social [individuel/collectif], objets [ressources, matériel pédagogique], formules pédagogiques, etc.²»

1. Papadopoulou, M. (2023). Hybride. Dans B. Doucey & C. Gou (dirs), *Vocabulaire de l'ingénierie pédagogique* (p.103-105). PUF

2. Paquelin, D., & Lachapelle-Bégin, L. (2022). *Hybridation : Principes et repères.*

1. Lien avec le Comité Scientifique de Digital FCU

Dans le but d'améliorer l'expérience d'apprentissage des stagiaires et leurs réussites, les formations produites s'appuieront sur les apports scientifiques de disciplines telles que les sciences de l'éducation et de la formation, les sciences cognitives, les sciences informatiques, ou celles des données, etc.

En ce sens, un comité scientifique a été constitué et des recherches seront menées sur les dispositifs de formation proposés pour permettre d'apporter des réponses concrètes visant leur amélioration.

Le consortium s'appuiera également sur les apports du numérique et des nouvelles technologies pour, là encore, rendre plus efficaces les apprentissages.

Par ailleurs, du fait notamment du partenariat avec IKIGAI, la ludopédagogie constitue une approche importante à prendre en considération par les concepteurs-trices des formations.

2. Articulation présence / distance

Les formations développées dans le cadre du projet Digital FCU sont majoritairement distancielles. C'est notamment le cas des micro-certifications, des briques élémentaires, courtes par essence, et pour lesquelles il serait compliqué de demander à des stagiaires de se rendre dans les établissements pour quelques heures.

Pour autant, il est entendu que les formations longues, diplômantes, comptent nécessairement des temps de rassemblement présentiels.

Remarque : Dans le catalogue de formation, il conviendra d'afficher dès la 1ère page, si les formations sont 100% à distance ou si elles comptent une part de présentiel, auquel cas elles seront affichées comme hybrides. Ces informations sont primordiales pour les stagiaires. Rappelons que l'acceptation du terme « hybride » qui est la nôtre va au-delà de l'alternance de temps présentiels et distanciels.

3. Approche Par Compétences

Le projet Digital FCU vise à développer la formation professionnelle continue des Universités en proposant un catalogue de formations à destination des professionnels des cinq familles de métiers mentionnées plus haut.(cf.I.2). Dès lors, il s'agit de permettre l'acquisition de compétences à des actifs en poste, ou en mutation professionnelle. Les acquis de la formation devront ainsi être mobilisables immédiatement. Pour satisfaire à cet objectif, les équipes pédagogiques garderont à l'esprit le public auquel elles s'adressent en éta-

blissant préalablement à la conception de la formation, un référentiel de compétences (modèle en annexe), qui constituera le socle des ressources pédagogiques produites ensuite. Les compétences identifiées seront également présentées dans le syllabus afin que les stagiaires en prennent connaissance. Le consortium s'est entendu sur une méthodologie et des outils communs pour permettre cette approche. Voir annexes.

Le consortium a retenu la définition de « compétence » proposée par France Compétences.

« La compétence peut être envisagée comme la mobilisation de manière pertinente de ses ressources (par exemple : savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnel) et de celles de son environnement dans des situations diverses pour exercer une activité en fonction d'objectifs à finalité professionnelle à atteindre.

Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources à dispositions, de la situation) mais la compétence doit pouvoir être transférable d'un contexte à un autre.

Autrement dit, la compétence - combinaison de « savoirs » en action, mobilisés en vue de réaliser une activité professionnelle - s'apprécie, en tant qu'acquis de l'apprentissage selon des modalités adaptées permettant d'en certifier la possession et au regard de l'atteinte d'un résultat pour un niveau d'exigence prédéterminé.

Enfin, la compétence contribuant à la réalisation d'une activité, il convient de retenir que la cohérence du référentiel d'activités constitue les fondations du référentiel de compétences. »

4. De la nécessité de la scénarisation

« Le scénario pédagogique est un outil de conception pédagogique. Il prend la forme d'un document écrit formalisant l'organisation et le déroulement d'un cours, d'une séquence ou d'un projet d'enseignement et de formation. Il est initié par un enseignant et/ou une équipe pédagogique et s'inscrit dans une échelle de temps définie et un contexte et un environnement donnés ³. »

Très concrètement, il s'agit bien souvent d'un tableau dans lequel on retrouve :

- L'intitulé de la séquence pédagogique ou du chapitre
 - L'intitulé de la séance ou du cours
 - Les objectifs pédagogiques de la formation et de chacun des temps identifiés plus haut
 - L'identification des contenus – scientifiques – mobilisés
 - L'intention de médiatisation de ces contenus
 - Les modalités d'enseignement envisagées
 - Les activités relatives
 - L(es) évaluation(s)
 - La durée pour les stagiaires
 - Les temps de travail personnel estimatif
- C'est aussi dans le scénario pédagogique que l'on peut décider des temps de pause

pour les stagiaires. Ceci afin d'éviter qu'ils/elles se sentent écrasé-es par une formation en tunnel et se découragent.

La scénarisation permet notamment de vérifier l'alignement pédagogique de la formation proposée, « (...) *la cohérence entre les objectifs d'apprentissage, les activités pédagogiques et les stratégies d'évaluation* (...) ⁴ ». A titre d'exemple, en grossissant le trait, un cours de sculpture pendant lequel les stagiaires auraient appris les techniques de la terre mais qui seraient évalués sur celles de la pierre, ne serait pas « aligné ». L'évaluation n'étant pas cohérente avec les apprentissages.

Remarque : vous trouverez un exemple de scénario pédagogique en annexe de ce cahier des charges.

3. Le Du, S. (2023). Scénario pédagogique. Dans B.Doucey & C.Goï (dirs), *Vocabulaire de l'ingénierie pédagogique* (p.170-171). PUF

4. Hatot, F. (2023). Scénario pédagogique. Dans B.Doucey & C.Goï (dirs), *Vocabulaire de l'ingénierie pédagogique* (p.36-38). PUF

5. Animation pédagogique et tutorat motivationnel

Une fois les formations développées, elles seront accessibles pour être potentiellement jouées dans toutes les universités du consortium. Nous distinguons deux tâches dans l'animation de ces formations.

- **L'animation pédagogique**, qui relève du/ de la responsable pédagogique concepteur-trice de la formation. Cette tâche consiste à animer les classes virtuelles, à corriger les évaluations, à répondre sur les forums aux questions d'ordre disciplinaire, etc. L'animation pédagogique ne recouvre donc que les aspects disciplinaires.
- **Le tutorat motivationnel**, qui relève d'une équipe de tuteurs-rices, dont les services sont mutualisés à l'échelle du consortium et qui intervient pour assurer le suivi des stagiaires, prévenir les décrochages, assurer un soutien méthodologique, etc.

Ces tuteurs-rices sont recruté-es par les

établissements puis formé-es et accompagné-es par le consortium.

Cet accompagnement passe par le suivi de la participation aux activités pédagogiques, par des rendez-vous individualisés et de groupes, par l'identification des problématiques communes des stagiaires et par un compte rendu fidèle au responsable pédagogique.

Les tuteurs-rices sont réellement à l'interface entre le/la responsable pédagogique et les stagiaires.

Ces tuteurs-rices sont recruté-es parmi les étudiant-es masterants (dans le domaine des sciences de l'éducation et de la formation), les étudiant-es doctorants (dans tous les domaines), en vacation de tutorat/enseignement dans les établissements puis formé-es et accompagné-es par le consortium.

Les missions qui leur sont attribuées n'incluent pas l'assistance technique.

6. Évaluations

6.1. Entrée dans la formation

Les micro-certifications ont notamment pour vocation de permettre la reprise d'études. En ce sens, les formations y aboutissant doivent, autant que possible, éviter les prérequis d'accès à la formation.

Si toutefois des prérequis disciplinaires sont identifiés par l'équipe pédagogique comme préalable à l'accès à la formation développée, il conviendra alors de mettre

en place un ensemble de questions de type vrai/faux ou QCM afin d'automatiser cette étape d'évaluation préalable.

Les prérequis administratifs (ex : diplôme de licence pour accès au master) seront vérifiés par les équipes de chacune des universités participant à la formation, et ce avant l'inscription des stagiaires.

6.2. Évaluation des compétences

Les évaluations formatives, les retours, explications et corrections sont sous la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'université productrice de la formation. Les équipes pédagogiques veilleront à faire parvenir la correction des évaluations au plus tôt afin que les stagiaires puissent en tirer des apprentissages.

Par ailleurs, la spécificité de l'approche par compétence implique de réfléchir à des formats d'évaluation particuliers qui

doivent permettre, autant que faire se peut, de simuler des pratiques professionnelles, des mises en situation. Pour autant, chaque formation étant particulière, il ne paraît pas réaliste de déployer ce type d'évaluations de façon systématique. En effet, certaines formations nécessiteront d'acquérir des connaissances non évaluables en situation professionnelle. Auquel cas, le recours à des formats d'évaluation plus classique (QCM, etc) sera bien sûr possible.

6.3. Certification/diplomation et fin de formation

La conception, passation et correction des évaluations certifiantes ou diplômantes relèvent de l'équipe pédagogique de l'université productrice. Afin de permettre aux

stagiaires de mieux comprendre la notation et de progresser, il conviendra de la détailler finement via une grille critériée dont vous trouverez un exemple en annexe.

7. Évaluation des dispositifs de formation

L'évaluation des dispositifs de formation est une obligation légale relative à la formation professionnelle mais surtout un levier d'amélioration efficace à disposition des équipes conceptrices.

Les stagiaires doivent pouvoir remplir un court formulaire de satisfaction au terme de chaque formation. Évaluation à chaud, dans un premier temps, dont les données collectées serviront aux équipes pédagogiques et aux équipes projet pour améliorer l'offre Digital FCU. Elles seront accessibles à l'ensemble des parties prenantes de la formation : université productrice, universités partenaires, FUN.

Évaluation à froid, 6 mois plus tard, pour suivi de la certification et de l'insertion professionnelle et portée, là aussi, par le consortium.

Remarque : vous trouverez en annexe un lien vers le formulaire.

- Lien vers le formulaire d'évaluation à chaud, [cliquez ici](#)
- Lien vers le formulaire d'évaluation à froid, [cliquez ici](#)

Une version imprimable est également disponible en annexe.



MÉTHODOLOGIE DE PRODUCTION DES FORMATIONS

Principales étapes de construction des formations

-
1. Rédaction du plan de production
 2. Réponse aux appels à projets internes
 3. Production des formations
-

1. Plan de production

Les dispositifs de formation seront construits sur la base d'un plan de production.

Celui-ci consiste en un recensement des compétences à produire et des formations qui y mènent.

L'objectif du plan de production est d'identifier et de recenser les formations à produire afin d'apporter une réponse aux besoins en compétences des métiers et fonctions ciblés et de satisfaire les attentes plurielles de la formation professionnelle des actifs par :

- Le développement de compétences nouvelles au travers de formations courtes délivrant des micro-certifications.

- Le développement de nouveaux DIU pour répondre aux besoins des métiers en émergence et/ou en tension dans le champ de la formation.
- L'accès aux diplômes nationaux dans une logique de formation professionnelle pour des actifs-ves qui veulent s'inscrire dans une transition professionnelle ou sécuriser leur parcours.

L'alimentation du plan de production est à envisager en continu et va se poursuivre tout au long du projet.

L'équipe projet du département formation professionnelle de FUN organise des échanges entre les équipes pédagogiques des différents établissements.

2. Appel à projets internes

Afin de permettre aux équipes pédagogiques de se positionner pour la production des formations listées dans le plan de production, des appels à projets internes sont lancés à intervalles réguliers tout au long du projet.

Les enseignant-es se rapprochent de leur correspondant-e Digital FCU, en indiquant les formations courtes qu'ils /elles souhaitent élaborer parmi celles proposées dans le plan production. Les enseignant-es rédigent alors, en quelques lignes, un résumé du contenu pédagogique à développer pour cette formation.

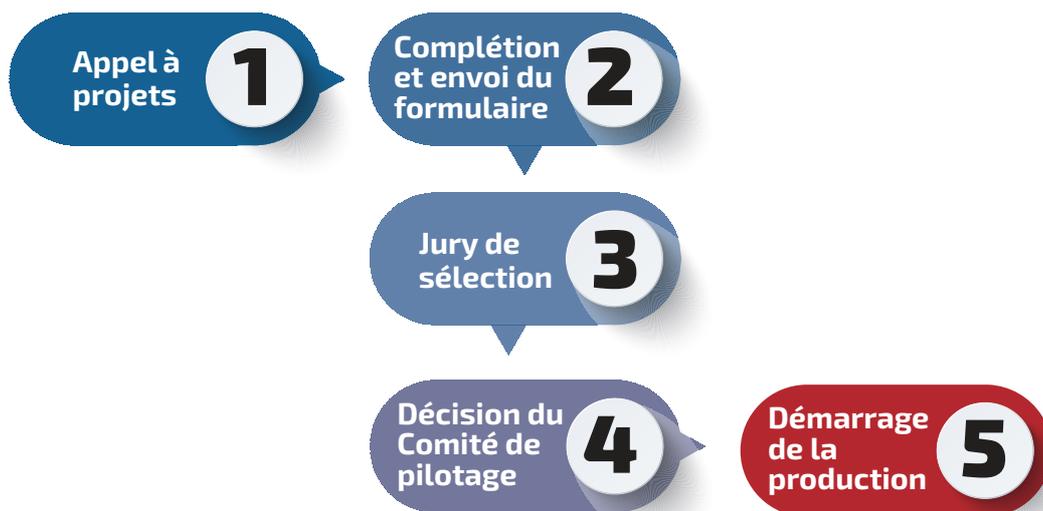
Les réponses sont complétées, par toute personne membre du projet Digital FCU.

Les équipes des établissements ont 1 mois maximum pour se positionner sur l'appel à projet.

L'ensemble des propositions soumises par les équipes pédagogiques sont analysées par le comité de pilotage qui les valide et propose, le cas échéant, à des universités de collaborer.

Il ne s'agit pas ici de complexifier la participation au projet mais bien de pouvoir arbitrer la participation de chacun-e dans un souci d'harmonisation, de cohérence et d'équité.

ILLUSTRATION DU PROCESSUS D'APPELS À PROJETS



3. Typologie des formations à produire et fonctionnement en briques

Ces formations sont les fruits du plan de production mentionné plus haut.

Elles sont donc construites de façon coordonnée par les universités partenaires, en s'appuyant sur un mécanisme d'appels à projets internes.

Les formations sont de durées variables. Nous retrouvons ainsi :

- Des micro-certifications sous forme de briques de formations de **7 à 30 heures** et qui ne nécessitent pas – ou peu – de prérequis de diplôme.
- Des blocs de compétences capitalisables, composés de quelques briques de formations pour atteindre **50 à 100 heures**.
- Des diplômes inter-universitaires d'une durée de **120 à 300 heures** et qui permettent d'apporter une réponse sur-mesure à des besoins de développement des compétences sur le marché du travail.

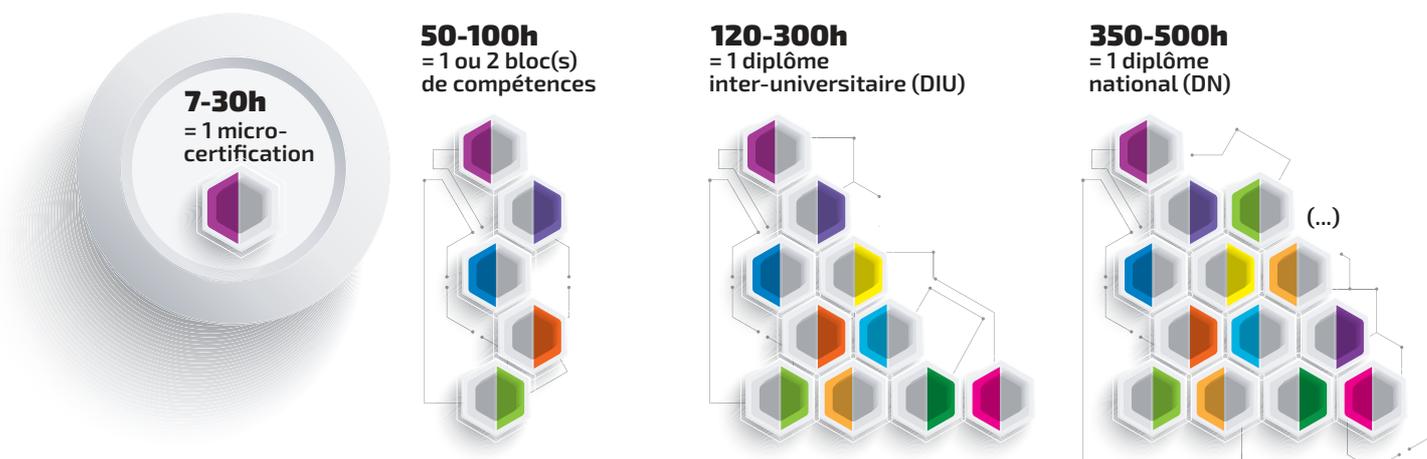
- Des diplômes complets qui permettent une reconnaissance des compétences développées en formation et en milieu professionnel partout sur le territoire, après **350 à 500 heures** de formation.

Ainsi :

- Une micro-certification = 1 brique de formation = 7 à 30 heures
- Un bloc de compétences = 4-5 briques de formation = 50 à 100 heures
- Un diplôme inter-universitaire = 5-10 briques de formation = 120 à 300 heures
- Un diplôme national (Licence Professionnelle /Master) = 12-18 briques de formation = 350 à 500 heures

Remarque : les volumes horaires présentés ici sont des estimations du temps de travail moyen pour réaliser toutes les activités de la formation.

SCHÉMATISATION DE LA TYPOLOGIE DES FORMATIONS DIGITAL FCU



4. FUNIP

Le FUNIP est une équipe constituée de 5 ingénieur-es pédagogiques recruté-es sur les fonds du projet par FUN.

Le FUNIP pilote le groupe de travail « hybridation des formations » et émet des propositions ensuite discutées au sein du comité de pilotage.

Le FUNIP est surtout là pour répondre à des besoins en ingénierie pédagogique au sein du consortium.

Concrètement, le FUNIP peut collaborer avec les services d'appui à la pédagogie pour développer, avec les enseignant-es des universités, des formations hybrides. Selon les scénarios (cf. explications et tableau plus bas), le FUNIP pourra intervenir à une ou plusieurs étapes du processus de développement d'une formation.

a. Option #1 : Autonomie complète des équipes locales

L'équipe de l'université productrice, porteuse du projet, conçoit, développe et produit l'intégralité des ressources de la formation, de A à Z.

La formation développée doit néanmoins être conforme aux exigences du cahier des charges validé en comité de pilotage. La formation doit notamment répondre aux critères de qualité et d'accessibilité sans quoi elle ne pourra être intégrée.

L'intégration des ressources sur la plateforme revient à l'équipe conceptrice de l'université productrice qui aura été accompagnée par FUN.

Le FUNIP a identifié les grandes étapes de la vie d'une formation Digital FCU, comme listées ci-dessous.

1. Prise de contact avec l'équipe pédagogique (par FUN)
2. Formation à l'usage des solutions techniques FUN (par FUN, si besoin)
3. Formation à l'écriture et à la réalisation

d'un teaser (par FUN, si besoin)

4. Conception, production et intégration des ressources de la formation
5. Rédaction des éléments du syllabus
6. Déploiement d'une phase de tests et d'ajustements
7. Confirmation du respect du cahier des charges
8. Versement de l'aide Digital FCU (par FUN)
9. Ouverture des inscriptions (par FUN)
10. Ouverture de la formation et animation
11. Fermeture de l'instance de cours et relevé des données d'assiduité et d'évaluation de la formation
12. Analyse des données et mises à jours éventuelles en vue de la prochaine session de formation

- Demander aux enseignant-es/expert-es pédagogiques de se rendre dans les locaux de FUN pour réaliser les captations audiovisuelles
- À défaut, il reviendra à l'université productrice de prendre en charge cette production. La tâche d'intégration des ressources sur la plateforme revient à l'équipe conceptrice de l'université productrice.
- Permettre à l'ANSTIA de missionner un-e intervenant-e extérieur-e venir dans les locaux utiliser le matériel de l'université
 - Laisser l'ANSTIA missionner un personnel de l'université et le/la rémunérer directement

d. Option #4 : Accompagnement et production

- Permettre à l'ANSTIA de missionner un-e intervenant-e extérieur-e venir dans les locaux utiliser le matériel de l'université
- Laisser l'ANSTIA missionner un personnel de l'université et le/la rémunérer directement
- Demander aux enseignant-es/expert-es pédagogiques de se rendre dans les locaux de FUN pour réaliser les captations audiovisuelles

La tâche d'intégration sur la plateforme FUN revient au FUNIP.

plus large qui englobe plusieurs scénarios de formations plus courtes.

Exemple : Production d'un DIU ingénierie pédagogique assemblant plusieurs micro-certifications.

f. Tableau récapitulatif des scénarios envisagés, basé sur les ressources de l'université

	Experts pédagogiques	Ingénieurs pédagogiques	Ingénieurs multimédias
Option #1	X	X	X
Option #2	X		X
Option #3	X	X	
Option #4	X		

5. Formations et outillage

Des formations sont à disposition des équipes pédagogiques pour les soutenir dans leurs démarches de conceptions.

Il s'agit notamment :

- Du MOOC « Créer un MOOC inclusif ».
- De la Boîte à outils de l'hybridation, produite dans le cadre du projet HyPE13.
- Du MOOC «Transformer l'enseignement et la formation : mission hybridation !»
- Du MOOC « Se former pour enseigner dans le supérieur ».
- Du MOOC « Je suis tuteur de l'enseignement supérieur ».
- Formation pour la production des teasers.

6. Propriété intellectuelle - licence d'usages

Sur ce sujet, une consultation est d'ores et déjà ouverte pour à la fois définir une stratégie de marque, un cadre et une licence particulière.

Par ailleurs, les équipes conceptrices devront bien veiller à ce que les ressources

mobilisées soient libres de droit. Il s'agit par exemple des illustrations, textes ou extraits vidéos intégrés à la formation.



ÉLÉMENTS À RESPECTER

1. Qualiopi

Le consortium se doit de respecter et mettre en œuvre les critères du Référentiel National Qualité (RNQ) autrement dénommé Qualiopi. En ce sens, vous trouverez dans ce cahier des charges les éléments à faire figurer dans les formations.

2. Suivi de l'assiduité des stagiaires

La formation professionnelle a ceci de particulier que le financement des formations est souvent l'objet de contreparties. Ainsi, il convient de justifier de l'assiduité de stagiaires. Celle-ci ne relève pas de la réussite aux activités et évaluations ni même du temps de connexions sur la plateforme mais de jalons qu'il conviendra de valider par la simple présence du stagiaire.

Ces jalons sont des activités pédagogiques au sens large (quiz, classes virtuelles, forums, vidéos, fichiers à lire, etc.) que les stagiaires devront suivre ou auxquelles ils devront participer.

Il semble donc indispensable, dès le temps de scénarisation des formations, d'intégrer des jalons que les stagiaires atteindront

progressivement et qui permettront de renseigner un taux d'assiduité en fin de formation.

Le nombre de jalons sera le suivant :

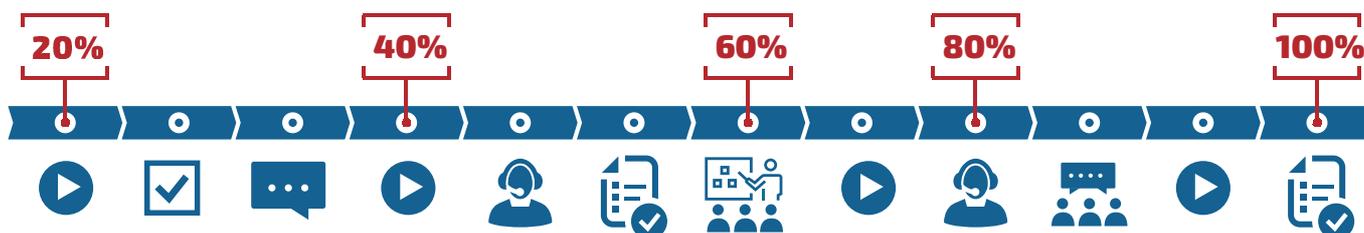
- 3 pour une formation de 10h
- 4 pour une formation de 20h
- 5 pour une formation de 30h

Avec nécessairement un jalon à l'**ouverture** de la formation et un autre à la **clôture**.

Le consortium a retenu le plugin Attestoodle, déployable sur le LMS Moodle, pour permettre le paramétrage des jalons et l'édition des certificats de réalisation.

Retrouvez en annexe, la procédure à suivre pour paramétrer les jalons sur l'espace de cours.

ILLUSTRATION DU POSITIONNEMENT DES JALONS SUR L'ESPACE DE COURS



3. Lutte contre le décrochage

Le RNQ impose aux organismes de formation de mettre en place des dispositifs visant à prévenir le décrochage. Comme illustré ci-dessous :

« Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.

*Éléments de preuve :
procédure de gestion des abandons et de relance systématique, listing de relances téléphoniques, carnet de rendez-vous, outils et méthodes favorisant l'implication du bénéficiaire (documents co-construits, espaces partagés), enquêtes terrain, plateforme pédagogique, variété des modalités pédagogiques. »*
(Qualiopi, Critère 3, 12)⁵

Cela passera notamment par :

- Un syllabus vidéo avec l'équipe pédagogique visible
- Des activités introductives au fonctionnement de la plateforme
- Une alternance, scénarisée, de modalités d'apprentissage – présentiel/distanciel, synchrone/asynchrone, individuel/entre pairs
- Une progression par jalons
- Un suivi des connexions et de la réalisation des activités proposées
- Des temps d'accompagnement individualisés – via chat, visio, mail, téléphone – par les tuteur-rices motivationnel-les.

Tout ceci pour renforcer l'engagement des stagiaires dans la formation, développer et entretenir une communauté apprenante et faciliter les apprentissages.

5. <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>

4. Syllabus et teaser

a. Syllabus

« Le syllabus est une présentation générale d'un cours. Il implique une synthèse globale d'éléments structurant un enseignement (intitulé du cours, objectifs et sous objectifs d'apprentissages ou compétences visés, volume horaire, séances, activités pédagogiques, modalités d'évaluation, bibliographie, etc.). » (Meunier, 2023, p.176)⁶

Toute formation développée dans le projet doit présenter un syllabus.

Cet élément indispensable sera décliné sous trois formes :

- Page Web : Pour faire figurer les éléments attendus sur la plateforme, il conviendra de suivre une courte formation à l'usage des outils FUN.
- Document imprimable à disposition des stagiaires et qui reprend tous les éléments mentionnés dans la page web, a minima.

- Vidéo : Dans cette vidéo, produite et réalisée par l'université porteuse de la formation, l'équipe pédagogique se présente et traite l'ensemble des points suivants, sans exception :

- ▶ Titre de la formation
- ▶ Objectif général de la formation
- ▶ Présentation de l'équipe pédagogique
- ▶ Modalités (100% à distance ou hybride)
- ▶ Prérequis éventuels (préciser aucun le cas échéant)
- ▶ Durée
- ▶ Calendrier avec notamment dates d'ouverture / fermeture et dates des temps - synchrones (présentiels ou distanciels)
- ▶ Modalités d'évaluation
- ▶ Contact
- ▶ Niveau d'accessibilité numérique de la formation (en application du RGAA)
- ▶ Prérequis techniques (informatique notamment)

Remarque : Le syllabus vidéo ne comportera pas d'informations relatives au calendrier afin de produire une ressource pérenne. Les dates seront mises à jour dans les versions web et imprimables.

6. Meunier, J.(2023).
Dans B.Doucey & C.Goi (dirs),
Vocabulaire de l'ingénierie
pédagogique (p.176-178). PUF

6. Qualité et accessibilité des ressources produites

Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA⁷) et ses critères. L'accessibilité est prévue dès la conception de la formation, durant la production et lors des mises à jour. Elle est transversale. Une acculturation au sujet est à prévoir *a minima* pour l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Des ressources et des formations seront mises à disposition sur la plateforme FUN. Dans certains cas, les défauts d'accessibilité pourront être compensés par des adaptations individualisées au cas par cas. Il est indispensable de penser aux éléments dès le temps de scénarisation :

- Produire un syllabus détaillé.
 - Expliciter :
 - Les liens entre les connaissances
 - L'articulation entre les séquences
 - Dans les consignes : expliciter le niveau cognitif de l'activité en question
 - Les attendus
 - Les objectifs
 - Les indicateurs de réussite
 - Favoriser le micro-learning et une variation des supports et des modalités d'apprentissage
 - Penser les pauses et les inscrire dans le scénario
- Scénariser des temps de bilan :
 - Chemin parcouru
 - Espace de réflexivité
 - Cocher les compétences travaillées
 - Éviter autant que possible les abréviations et les acronymes
 - De manière générale utiliser :
 - Des exemples concrets
 - Des phrases positives
 - Des phrases brèves,
 - Des mots simples (cf. méthode Facile A Lire et à Comprendre, FALC)
 - Permettre au stagiaire, à n'importe quel moment de la formation, de se situer et de mesurer à la fois sa progression et le chemin qu'il lui reste à parcourir (grâce à des barres de progression, des explications, des temps de bilan, etc.)
 - Favoriser la mise en situation professionnelle

7. Critères obligatoires du RGAA à respecter, par type des ressources

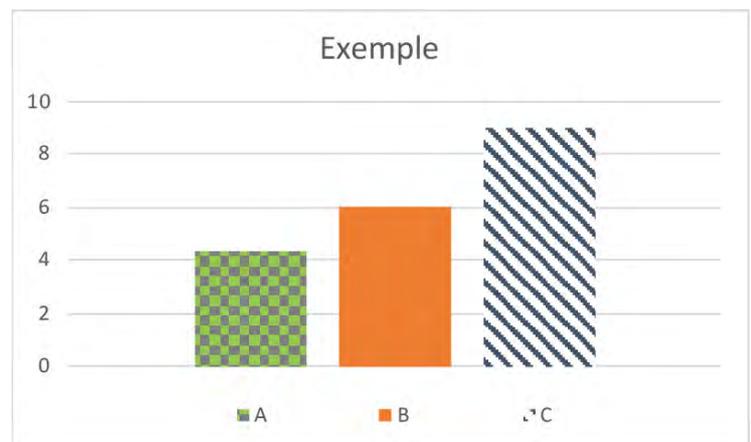
a. Les images et les éléments visuels

tive textuelle (y compris graphiques, tableaux, etc.).

b. Couleurs

- Ne pas véhiculer l'information exclusivement par la couleur
- Ajouter des textures (hachures, pointillés, etc.), jouer sur la saturation ou la nuance, mettre la légende sous chaque colonne, pour les graphiques
- Trouver le bon équilibre entre poids de la ressource et qualité (favoriser un format léger).
- Avoir un ratio de contraste entre le texte et son arrière-plan d'au moins 4.5:1.

EXEMPLE DE GRAPHIQUE ACCESSIBLE



c. Tableaux

Dans la mesure du possible éviter les tableaux. Néanmoins, en cas d'utilisation, prêter attention aux critères suivants :

- Définir un titre pour chaque tableau
- Définir des en-têtes de lignes et de colonnes
- Utiliser la fonction « répéter les en-têtes sur plusieurs pages » dans les propriétés du tableau
- Pour les tableaux complexes, ajouter un résumé « mode d'emploi » du tableau pour expliquer la structure : paragraphe au-dessus du tableau
- Éviter les tableaux trop gros et trop complexes que l'on scindera en plusieurs « petits » tableaux

- Utiliser la police de caractère de la charte graphique de la marque UniCamp : **le Barlow**. Cette police et ses déclinaisons sont sans empattement, (« sans serif ») et donc plus lisibles.
- Utiliser des majuscules accentuées
- Adopter une marge minimum de 2,5
- Respecter un interlignage minimum de 1,5
- Respecter une taille de police de 14 pour les documents destinés à l'impression
- Respecter une taille de police de 12 pour les supports numériques
- Structurer l'information grâce à des titres de niveau cohérents
- Préciser lorsqu'un changement de langue est opéré
- Renseigner les métadonnées des documents externes
- Développer les sigles et acronymes.
- Systématiser la création de sommaire pour les textes longs (dès 4 ou 5 pages)
- Eviter de souligner, mettre en majuscules ou en italique plus d'une phrase de suite
- Ne pas justifier les textes
- Simplifier la langue écrite. Faire des phrases courtes. Définir les termes complexes par exemple dans un glossaire.
- Identifier et expliciter les liens hypertextes (soulignés et colorés),
ex. : « [cliquez ici pour ouvrir le document](#) ».
- Renseigner, pour les liens avec téléchargements, la nature des documents : poids et format (ex : pdf de 17 ko).

f. Vidéos

- Permettre le téléchargement d'une transcription textuelle pour chaque média temporel (audio ou vidéo)
 - Proposer une piste de sous-titres synchronisés, activables au besoin
- Remarque :** les fonctionnalités de la plateforme FUN permettent d'activer ou désactiver les pistes de sous-titres, de modifier la vitesse de lecture des vidéos et de télécharger les audios ou vidéos. Elles permettent également de contrôler la lecture via le clavier.

g. Espaces de cours

- Expliciter la navigation et les fonctionnalités de la plateforme
- Formuler des consignes explicites pour chaque action demandée (ex : déposez votre réponse dans l'encadré)
- Garder à l'esprit que les pictogrammes ne sont pas explicites pour tous

h. Webinaires

- Mettre à disposition une synthèse écrite du webinaire.
- Prévoir un document en amont du webinaire pour que les stagiaires posent leurs questions

i. Éléments techniques souhaitables / optionnels

- L'audiodescription est souhaitable lorsque cela est possible (inclure ces éléments dans le script ou le story-board)
- Prestation en langage des signes

8. Production de ressources audiovisuelles

- Séance pédagogique ; vidéo de cours
- Captation d'événement pédagogique ; scientifique
- Interview ; reportage ; témoignage
- Teaser ; trailer
- Podcast

L'ensemble de ces groupes nécessitent des besoins en écriture, en logistique technique ou humain très proches, et dont les moyens d'écriture scénaristique et filmique sont semblables .

a. Recommandations sur la prise et le traitement des images

Tournage

Pour l'ensemble des tournages, il est préférable que les rushes soient à un format non compressé en 4K : par sa résolution élevée, ce format va autoriser une post-production plus libre et l'usage de fonctions avancées sans pénaliser la qualité de l'image.

L'utilisation de caméra ou appareil photo réflex numérique permettant le contrôle de la profondeur de champ est souhaitée. Une faible profondeur est conseillée. Une attention particulière sera portée sur les valeurs

de plans (respect de l'échelle des plans) et au cadrage (composition). Il convient de veiller à un juste dosage de la lumière.

En intérieur, l'utilisation d'éclairage adapté est obligatoire.

En extérieur, l'utilisation de réflecteurs ou de lumière est vivement conseillée pour éviter les zones d'ombres sur les visages (orbites des yeux, menton, etc).

Les vidéos devront être étalonnées. Pour une même vidéo, la correspondance des couleurs doit être identique.

- soit un effort surdimensionné en post-production (pas toujours possible)
- soit un retournage complet qui remobilise l'ensemble de l'équipe.

Les prises de sons avec des micros d'ambiance omnidirectionnel ou micro incorporés aux caméras sont à éviter.

Effectuer une prise systématique avec seulement le son d'ambiance sans voix pendant 30 secondes. Ce son seul servira ensuite d'exemple pour que le logiciel de post-traitement (Audition, Audacity...) supprime le bruit de fond.

Une attention particulière devra être portée à l'environnement, au décor, à la tenue vestimentaire lors des tournages. Les tissus à fines rayures ou à petits carreaux sont à éviter absolument.

Le maquillage avec du fond de teint pour éviter les effets de brillance est un plus. Pour une séquence de cours, le regard face

caméra est indispensable. Le regard du sujet filmé doit impérativement être stable (fixe / droit) et ne pas fuir hors du cadre. Le/la réalisateur-rice devra être attentif-tive à cela. Pour faciliter la chose, l'idéal est que son regard se pose juste en dessous de la caméra. Afin de l'aider à se fixer, on peut placer un point de référence en utilisant un simple pied lumière ou placer le prompteur éventuel à cet endroit.

Une deuxième caméra avec une valeur de plan plus serrée est vivement conseillée. Elle permettra de donner du rythme à la réalisation et de reprendre sous un autre axe après avoir « gommé » une erreur. Ce sera un axe de $\frac{3}{4}$ en respectant la règle des 30°. Il est possible également de tourner avec une caméra 4K qui remplace l'usage de la bi-caméra et ne monopolise qu'une seule personne.

N.B : La résolution du 4K (3840*2160) permet un resizing au montage car la diffusion et masterisation se fait en 1920*1080 ce qui autorise une alternance de plan et donc une meilleure dynamique de film.

Pour les captations d'événements ou de conférences, un soin doit être porté au choix de l'arrière-plan, à la lumière (attention à l'éclairage des amphithéâtres et la projection), au partage des contenus (les présentations doivent être considérées comme des entrées vidéo). Filmer la projection pendant la réalisation est à éviter. Toutefois, s'il est important de faire figurer le diaporama, alors il faut privilégier une captation avec les sujets décadrés (à gauche de préférence)

8. Une table de recherche, ou LUT, est un fichier numérique qui transforme la couleur et le ton d'une image. Le terme LUT est en fait les initiales de Look-Up Table ou table de conversion.

Post-production image

L'équipe de production FUN va élaborer des templates pour les intro et outro des vidéos destinées à l'intérieur du cours.

Une attention particulière doit être portée à l'accessibilité des vidéos. Les sous-titres (format VTT ou SRT) sont obligatoires. Un fichier comportant la transcription de la vidéo est obligatoire.

Diffusion

Les vidéos devront être exportées à un niveau de résolution 1920x1080 p, le débit du master sera débit minimum 8 MB/s, en MP4 (H264) ou équivalent.

Les vidéos seront ensuite hébergées sur Marsha Education.

format ProRes est conçu pour permettre une édition fluide des vidéos de haute définition et d'ultra haute définition sur des ordinateurs Mac et Windows⁹.

b. Recommandations sur la prise et le traitement du son

Enregistrement

Il est tout d'abord important de préciser que la prise de son lors de la captation est l'élément le plus important. Une bonne vidéo sera gâchée par une prise de son approximative. Si le son enregistré possède trop de bruits ou de défauts, alors il sera très compliqué de le corriger lors du montage / mixage. Ainsi, il est préférable de faire attention à certains points qui permettront d'éviter d'éventuels problèmes futurs.

- **L'enregistrement doit se passer dans un environnement non bruyant et non réverbérant**

Il s'agit d'un point crucial, car le bruit ou la réverbération peut nuire à

l'intelligibilité de la voix et est également très compliqué (voire impossible si le niveau de bruit ambiant est trop élevé) de nettoyer l'enregistrement.

- **Choisir un micro-cravate (microphone lavallière / à électret) ou un microphone dynamique cardioïde pour la prise de son**

Ces deux types de microphones sont peu sensibles, il faut donc les rapprocher de la source à enregistrer mais ils capteront moins le bruit ambiant. Si la prise de son se déroule en extérieur, il est important de les équiper d'une bonnette anti-vent.

- **Enregistrer à -18dBfs en moyenne**

Lors de votre enregistrement, les niveaux les plus forts doivent être situés à -10dBfs au maximum. Il est possible qu'à certains

9. <https://visualsequence.com/2020/04/06/apple-prores-un-codec-de-professionnel-2/>

- **Enregistrer au format WAV / 24bits /48kHz**

Il s'agit d'un format non compressé et standardisé dans le milieu de l'audiovisuel. Cela permettra de retravailler le son lors du montage / mixage avec une qualité optimale.

Montage / Mixage

La première étape consiste à effectuer le montage sans modifier les niveaux de son. N'hésitez pas à poser des marqueurs si vous entendez une différence trop importante de niveaux ou d'autres éléments que vous souhaitez modifier / enlever plus tard. Ensuite, modifiez le gain des clips audio pour qu'il module en moyenne à -18dBfs (si nécessaire). Vous pouvez appliquer un filtre « Passe haut » (coupe bas), qui permettra de réduire, ou même d'enlever certains « pop », bruit de vent, etc. Pour une voix, choisissez une fréquence de coupure entre 60 et 120 Hz (en fonction du type de voix), si vous en avez la possibilité. Enfin

vous pouvez appliquer d'autres effets pour des situations particulières (Compresseur, Limiteur, Equaliseur, Dé-esser, De-noiser, ...) Attention à toujours garder un niveau général à -18dBfs.

Mastering

Cette étape consiste à normaliser votre son pour qu'il soit conforme aux recommandations / réglementations. Voici les deux possibilités (avec une préférence pour la première) quant au format de l'exportation final.

- **PCM (WAV / FLAC / AIFF / ...), la meilleure en termes de qualité, mais plus lourde : 24 bits et 48 kHz,**
- **MP3, la plus faible en qualité, mais moins lourde : 16 bits, 48 kHz, 320 kbits/s**

Remarque : Les équipes conceptrices devront respecter les préconisations mentionnées plus haut. Retrouvez en annexe les recommandations esthétiques et techniques des productions audiovisuelles (classées par type de productions).

9. Intégration des ressources et déploiement des formations

Les formations sont exclusivement hébergées sur la plateforme FUN.

Les concepteur-rices et les équipes pédagogiques doivent nécessairement recourir aux solutions techniques d'intégration des ressources mises à disposition par FUN (serveur vidéo, forum, quiz, etc.).

C'est en effet essentiel pour assurer la cohérence, le suivi des stagiaires et la maintenance des ressources.

Le LMS est une solution Moodle, version 4.2 qui propose donc de très diverses ressources et activités et devrait permettre de couvrir tous les besoins des équipes pédagogiques.



ANNEXES

1. Récapitulatif des actions des différents protagonistes à la construction des formations

	Tuteurs, tutrices	Enseignant-es, expert-es pédagogiques	Ingénieur-es pédagogiques	Service de formation continue des établissements	FUN
Animation des temps synchrones disciplinaires (présentiels comme distanciels)	(X)	X			
Animation de temps synchrones individuels et collectifs (distanciels) pour suivi	X	(X)			
Correction des activités		X			
Animation des forums disciplinaires	(X)	X			
Animation des forums communautaires	X				
Support motivationnel aux stagiaires	X				
Support technique					X
Conventionnement et inscriptions des stagiaires				X	
Construction de l'espace de cours et intégration des ressources		(X)	X		X
Développement et production des ressources pédagogiques		(X)	X		X
Mise à jour des ressources		X	X		X
Maintenance des ressources sur les serveurs					X

LÉGENDE

- (X) Actions inhérentes au protagoniste
- X Actions envisageables par le protagoniste

2. Liste des attendus pour chaque formation

- Référentiel de compétences
- Éléments constitutifs du teaser vidéo, pour montage chez FUN
- Syllabus en trois déclinaisons :
 - Vidéo avec équipe enseignante visible
 - PDF imprimable conforme RNQ (Cf. Critère 1, 1)
 - Version web/plateforme
- Respect absolu des normes qualité listées plus haut
- Prise en considération des situations particulières des stagiaires par l'hybridation effective de la formation proposée :
 - Supports d'apprentissage variés (vidéos, textes, audios, illustrations, etc.)
 - Modalités d'apprentissage variées (travail individuel/de groupe, évaluation par les pairs, classe inversée, pédagogie de projets, etc.)
- Recours mesuré aux temps synchrones qu'il soit présentiel ou distanciel
- Actions de prévention du décrochage (tutorat motivationnel, suivi régulier des stagiaires, renforcement de la communauté d'apprentissage, fluidité des interactions entre l'équipe pédagogique et les stagiaires, etc.)
- Explicitation des objectifs d'apprentissage, des attendus et de la progression des stagiaires

- Jalons d'assiduité (Attestoodle)
- Mise à disposition d'un formulaire d'évaluation de la formation

3. Liste des éléments à vérifier pour l'accessibilité

- Couleurs suffisamment contrastées (ratio 4,5 minimum)
- Polices de caractères sans serif, type Helvetica, Arial, Verdana, Calibri
- Taille de police de 12 pour les documents numériques
- Taille de police de 14 pour les diaporamas
- Taille de police de 14 pour les documents destinés à l'impression
- L'usage des tableaux pour la présentation d'éléments est évité au possible
- Pas de texte long souligné, italique ou en majuscules
- Liens clairement identifiés et explicites
- Texte de remplacement pour les éléments visuels porteurs d'informations (y compris les graphiques, tableaux, etc.)
- Consignes et discours clairs
- Acronymes et abréviations développés
- Mise à disposition des transcriptions textuelles des média vidéos et audios
- Sous-titres activables ou désactivables sur tous les contenus vidéos

4. Liste des points à vérifier en phase de test

- Le paramétrage des quiz
- L'intégration des fichiers
- L'intégration des vidéos
- La capacité à télécharger tous les fichiers (y compris vidéo)
- Le bon fonctionnement du sous-titrage
- L'architecture de l'espace
- L'orthographe/la syntaxe de tous les écrits
- La remontée des notifications des forums
- Le bon paramétrage des dates
- Le bon paramétrage des jalons

5. Version web/plateforme

- **Objectifs**

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de : lister les acquis d'apprentissage pour les micro-certifications, les compétences pour les blocs de compétences et parcours de formation
- **Description de la formation**

Cadre de la formation, référentiel de compétences ? Intégrer ici une courte description de la formation intégrant les objectifs généraux et les contenus (sujets, thèmes abordés...)
- **Format**

Préciser ici les modalités relatives à l'articulation présentiel/distanciel, synchrone/ asynchrone, au volume horaire de travail estimé, à la possibilité de travaux de groupe ou d'apprentissage par le jeu
- **Prérequis**

Détailler ici les préalables nécessaires à la formation, l'absence de prérequis doit aussi être mentionnée (ex.: «Aucun pré-requis»).
- **Équipement requis**

Identifier le matériel, les équipements nécessaires pour suivre la formation (accès internet, ordinateur, ...).
- **Évaluation et certification**

Préciser ici les modalités d'évaluation et de certification de la formation (type, directives institutionnelles...)
- **Accessibilité**

Un texte préformaté sera systématiquement intégré par FUN.

6. Conseils pour la production du teaser

7. Fiche méthodo pour production des outils en APC

8. Modèle de référentiel de compétences

9. Exemple de scénario pédagogique

10. Modèle de grille critériée

11. Modèle d'évaluation de dispositif

Lien vers le formulaire d'évaluation à chaud : <https://forms.office.com/e/fdZnX2FLqy>

Lien vers le formulaire d'évaluation à froid : <https://forms.office.com/e/BDHhHquhUq>

12. Charte de la marque

13. Outils et ressources relatifs à l'accessibilité

Formations

- [Module d'autoformation à l'accessibilité de la Boite à outils HyPE-13](#)
- [Formation Créer un MOOC inclusif](#)

Testeurs de contrastes

- [Contrast Finder](#)
- [Google Colour Contrast Checker](#)
- [Colour Contrast Check](#)

Fiches du W3C

- [Principes d'accessibilité](#)
- [Making Audio and Video Media Accessible](#)
- [Web Accessibility Perspectives Videos: Explore the Impact and Benefits for Everyone](#)
- [Transcribing Audio to Text](#)
- [Transcripts](#)
- [Description of Visual Information](#)

14. Procédure de paramétrage des jalons dans Attestoodle

[Sera ajouté prochainement]

15. Recommandations esthétiques et techniques des productions audiovisuelles (classées par type de productions)

a. Vidéo de cours / séance pédagogique

Définition

La vidéo de cours ou de formation est un support pédagogique qui propose d'apprendre quelque chose selon un scénario et des objectifs pédagogiques définis. Elle permet, par l'image, d'expliquer, de démontrer, de faire comprendre un concept ou un sujet à l'aide de photographies / schémas ou encore de développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être (postures). Elle présente souvent un enseignant ou un formateur qui parle face caméra ou qui commente un contenu. Sont exclus ici pour le moment, les vidéos de type screencast et diaporama vidéo. Une présentation d'une technique de

travaux pratiques peut également être filmée afin de préparer les apprenants. Des situations de faux entretiens ou consultation peuvent également être des supports à la pédagogie, notamment dans le cadre d'enseignement par la simulation.

Ce seront les principales vidéos produites.

Durée idéale

5 à 15 minutes

Durée de production

1 semaine voire plus selon la post production

Étapes de production

Étapes de production	Tâches	Equipe projet
Préproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le besoin ou la demande de projet de vidéo de cours/formation - Définir le sujet de la vidéo et le public visé - Définir les objectifs pédagogiques et le message à faire passer aux apprenants - Préparer un planning de production de la vidéo - Créer l'identité et l'habillage graphique de la vidéo + chercher une musique (libre ou originale ou avec achat de droits) - Préparer un scénario (+ un storyboard si besoin) - Mener des recherches d'informations et d'images sur le sujet + respecter les règles de propriétés intellectuelles - Prévoir une/des autorisations de droit à l'image à faire signer - Préparer le studio et effectuer la réalisation avec un ou plusieurs plans - Préparer les mentions au générique de fin voire toutes les informations importantes à incruster dans la vidéo (titre, textes, images, crédits, etc.) - Effectuer de fonds et incrustations en amont du tournage en studio 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur pédagogique - Chargé(e) de production - Enseignant / formateur - Réalisateur - Ingénieur pédagogique - Graphiste
Tournage	<ul style="list-style-type: none"> - Installer et utiliser le matériel audiovisuel si tournage envisagé - Coacher si besoin, l'enseignant pour une posture naturelle face caméra - Effectuer plusieurs prises de vues (si nécessaire) - Enregistrement de voix-off si prévue 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisateur - Chef opérateur - Ingé son
Post-production	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer la post-production de la vidéo avec tous les éléments prévus (rushes, images, textes, etc.), étalonner, traiter les sons - Ajouter l'habillage + le générique de début / fin de la vidéo - Créer et ajouter des sous-titres à la vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisateur - - Monteur/truquiste - Ingé son
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Faire valider la vidéo finale par l'enseignant - Diffuser la vidéo si autorisations de droit à l'image signées - Éditorialiser la mise en ligne de la vidéo (résumé, mots-clés, etc.) - fournir un fichier texte décrivant la vidéo et une transcription 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur pédagogique - Chargé de diffusion

- Un travail autour du scénario et de la progression pédagogique des contenus doit être effectué avec les ingénieurs pédagogiques.
- Un travail iconographique (recherche et/ou création d'images) peut être engagé.
- Il sera important de veiller au respect des règles de propriétés intellectuelles.
- La production de ce type de vidéo peut nécessiter des lieux variés de tournage (internes, externes, avec ou sans

convention) à identifier / repérer en amont.

- Plusieurs intervenants (enseignants, comédiens, etc.) peuvent apparaître à l'écran.
- Il est aussi possible de commenter des images/documents par une voix-off.

Dispositif matériel et technique

- Usage d'un studio
- Tournage en extérieur avec deux à trois caméras, prise de son
- Utilisation d'une cabine speak ou à défaut un lieu adéquat pour l'enregistrement d'une voix off

b. Captation d'évènements et de cours

Définition

Dans le monde de l'audiovisuel, une captation est un enregistrement vidéo d'un événement, d'un cours pour un visionnage en direct d'un flux en streaming ou en différé d'une vidéo.

Durée de production

1 jour à 1 semaine

Étapes de production

cf. Étapes en images

Durée idéale

1 à 3 heures

Étapes de production	Tâches	Equipe projet
Préproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le besoin ou la demande de captation - Identifier le lieu de captation afin de savoir s'il est déjà équipé en matériel audiovisuel (si pas le cas, prévoir le matériel AV dédié) - S'informer sur le programme et déroulement de l'évènement ou cours à filmer - Créer l'identité et l'habillage graphique de la vidéo + chercher une musique (libre ou originale ou avec achat de droits) - Identifier les personnes qui interviendront dans la captation (présente ou à distance) - Prévoir des autorisations de droit à l'image à faire signer aux intervenants voire au public si prise de paroles (questions / réponses). 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur pédagogique - Chargé(e) de production - Réalisateur / scénariste - Graphiste - Régisseur

Étapes de production	Tâches	Equipe projet
Tournage	<ul style="list-style-type: none">- Installer le matériel audiovisuel si matériel non prévu- Coacher si besoin, les intervenants pour une posture naturelle devant la caméra- Aménager de façon agréable l'espace filmé	<ul style="list-style-type: none">- Réalisateur- Cadreur- Régisseur- Ingé son
Post-production	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer une post-production de type nettoyage de vidéo- Ajouter l'habillage voire les éléments textuels et iconographiques souhaités- Créer et ajouter des sous-titres à la vidéo	<ul style="list-style-type: none">- Réalisateur- Monteur/truquiste- Ingé son
Diffusion	<ul style="list-style-type: none">- Faire valider la vidéo par les porteurs de projets- Diffuser la vidéo si autorisations de droit à l'image signées- Éditorialiser la mise en ligne de la vidéo (résumé, mots-clés...)- Fournir un fichier texte décrivant la vidéo et une transcription	<ul style="list-style-type: none">- Ingénieur pédagogique- Chargé(e) de diffusion

Particularités et conditions de réalisation

- Réservation et repérage des lieux de captation + autorisation de tournage si besoin.
- Autorisation de droit à l'image à faire signer aux intervenants et au public si prise de parole

Dispositif matériel et technique

- Installation de matériel AV si lieu non équipé pour la captation (2 à 3 caméras, présentation comme source vidéo, utilisation d'une station de montage multi-caméras, micros-cravates, micro-main).
- Usage des équipements audiovisuels d'une salle / d'un amphithéâtre (caméras installées, équipement de sonorisation de la pièce).

c. Entrevue / témoignage / reportage

Définition

L'entrevue représente en audiovisuel un entretien filmé, rendu public, entre une personne qui pose des questions d'ordre professionnel ou personnel (en mode journalistique) et une autre qui y répond.

Le témoignage filmé présente une personne qui rapporte ce qu'elle a vu, vécu,

entendu ou ce qu'elle sait sur un sujet ou en réponse à une question. Ici, la vidéo se centre uniquement sur la personne-témoin. La/les questions posées peuvent être écrite(s) ou non, entendue(s) ou pas par le spectateur.

Étapes de production	Tâches	Equipe projet
Préproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le besoin ou la demande de projet - Définir le sujet, l'objectif de l'interview et le public visé - Définir la/les questions sur lesquels portera l'interview - Identifier l'interviewer et l'interviewé - Créer l'identité et l'habillage graphique de la vidéo + chercher une musique (libre ou originale ou avec achat de droits) - Choisir une date et un lieu de tournage (+ faire une demande d'autorisation de tournage si besoin ou établir une convention de tournage) - Préparer le matériel de tournage (si en extérieur) ou le studio (Ex : aménagement du décor, tests techniques, mise à disposition d'un prompteur, etc.) - Prévoir une autorisation de droit à l'image à faire signer (avant ou pendant ou après le tournage) - Anticiper les mentions au générique de fin 	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé(e) de production - Réalisateur - Assistant technique - Graphiste
Tournage	<ul style="list-style-type: none"> - Installer le matériel audiovisuel (si extérieur) ou préparer le studio - Tourner l'interview en une ou plusieurs prises - Coacher si besoin les intervenants pour être plus à l'aise et naturelle face caméra 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisateur/ cadreur - Chef opérateur - Ingénieur son
Post-production	<ul style="list-style-type: none"> - Dérusher + monter + mixer - Ajouter l'habillage + générique de début et de fin - Choisir la meilleure prise pour le montage ou effectuer la compilation des prises les plus qualitatives - Créer et ajouter des sous-titres à la vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisateur - monteur/truquiste - Ingénieur son
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Faire valider la vidéo par les porteurs de projet (si existants) - Diffuser la vidéo si autorisations de droit à l'image signées - Éditorialiser la mise en ligne de la vidéo (résumé, mots-clés...) - Créer et ajouter des sous-titres à la vidéo - Fournir un fichier texte décrivant la vidéo et une transcription 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur pédagogique - Chargé(e) de diffusion

Étapes de production	Tâches	Equipe projet
Préproduction	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le besoin ou la demande de projet de teaser - Définir le style et l'angle attractif du teaser - Créer ensuite le scénario ou la trame audiovisuelle du teaser - Réaliser un storyboard si nécessaire - Préparer un planning de production de la vidéo - Créer l'identité et l'habillage graphique de la vidéo + chercher une musique (libre ou originale ou avec achat de droits) - Identifier si besoin des éléments textuels, iconographiques et/ou musicaux pour nourrir le teaser (+ s'assurer des droits de propriétés intellectuelles) - Identifier les personnes qui interviendront dans le teaser si envisagé dans le scénario - Prévoir si besoin, une autorisation de droit à l'image à faire signer - Définir le(s) lieu(x) et le matériel de tournage à utiliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur pédagogique - Chargé(e) de production - Réalisateur / scénariste - Graphiste
Tournage	<ul style="list-style-type: none"> - Installer le matériel audiovisuel si tournage prévu - Filmer et coacher si besoin, les intervenants pour une posture naturelle devant la caméra - Enregistrer une voix-off si prévue - Créer et ajouter des sous-titres à la vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisateur - Chef opérateur - Ingénieur son
Post-production	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer la post-production du teaser - Ajouter l'habillage voire les éléments textuels et iconographiques si souhaités - Créer et ajouter des sous-titres à la vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisateur - Monteur / truquiste - Ingénieur son
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Faire valider la vidéo par les porteurs de projets (si existants) - Choisir le/les canaux de diffusion le(s) plus approprié(s) - Diffuser la vidéo si autorisations de droit à l'image signées - Éditorialiser la mise en ligne de la vidéo (résumé, mots-clés...) - Fournir un fichier texte décrivant la vidéo et une transcription 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur Pédagogique - Chargé(e) de diffusion

Particularités et conditions de réalisation

- Elle doit être courte (2 minutes max), attractive et susciter rapidement l'adhésion à l'issue de son visionnage.
- Elle est souvent créée en fin de projet. Néanmoins, son scénario peut être pensé tout au long du projet.
- Elle peut intégrer des logos mais pas de crédits.

Dispositif matériel et technique

- Tournage à une ou deux caméras + lumière additionnelle.
- Prise de son avec micro-main et/ou micro-cravate / cabine speak ou tout lieu adéquat pour une prise de son.

e. Podcast

votre podcast, il définit l'identité sonore de votre production.

3 types d'habillage

- **Le podcast solo** – Connus sous le nom de monologue.
 - **L'interview ou le reportage** – Vous faites appel à l'expertise d'une ou plusieurs personnes pour apporter de l'information à votre sujet.
 - **Le magazine ou table ronde** – Vous avez des invités en studio pour témoigner et un ou deux chroniqueurs pour dynamiser le débat.
 - **Le documentaire** – Vous offrez de l'information à votre audience à l'aide d'ajouts de voix, éléments musicaux et bruitages.
 - **La fiction** – Vous faites voyager l'auditeur dans un univers où chaque bruitage est pris en compte (bruit de pas, pluie, chant des oiseaux, etc).
- 1. Le générique** - il fait l'ouverture du podcast, l'animateur annonce le nom du podcast et le thème par exemple. C'est également le générique de fin pendant lequel l'animateur conclut son émission (remerciements, noms de l'équipe de production...)
 - 2. La virgule** - C'est un élément sonore très bref (de 3 à 5 secondes) rappelant l'identité sonore du podcast et souvent placé entre deux rubriques d'une émission ou entre deux interventions d'animateurs. Cet élément sert de séparation sonore, de relance de l'attention de l'auditeur.
 - 3. Le jingle** - C'est une mélodie courte et accrocheuse servant en général d'annonce musicale, généralement associée à un slogan accompagnant une publicité, ou à une marque. (En radio principalement, très rare dans le podcast)

Prise de son, les astuces

1. Choisir les lieux pour enregistrer

Il est recommandé de ne pas choisir un lieu avec une trop forte résonance, ou bien un environnement trop bruyant, notamment pour enregistrer la voix d'une personne que l'on veut interroger.

2. Définir le bon format d'enregistrement

Pour avoir des enregistrements en qualité

L'habillage sonore

Comme en radio, le podcast a besoin d'un habillage sonore, il vient pour compléter, ponctuer, le contenu audio de l'animateur ou bien du chroniqueur.

C'est le premier élément qui fait reconnaître





CADRE COMMUN DES MICRO-CERTIFICATIONS

Version n°1 du **15 novembre 2023**



Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la recherche au titre de France 2030 portant la référence « ANR-22-CMAS-0019 ».



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
1. Cadre législatif - Visas	2
2. Objectifs du Cadre Commun des Micro-certifications	2
3. Principe de mise en œuvre DFCU	4
4. Définitions	5
5. Approche par compétences (APC)	7
6. Evaluation	8
6.1 Contrôle des acquis d'apprentissage	8
6.2 Vérification de l'identité du candidat	9
6.3 Organisation des évaluations	9
7. Assurance qualité	10
7.1 Cahier des charges des formations	10
7.2 Certification Qualiopi	10
7.3 Expertises académique et scientifique	11
7.4 Information aux Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et assimilé	11
7.5 Système de management de la qualité	12
8. Durée	13
8.1 Durée de la formation	13
8.2 Assiduité en formation	13
8.3 Calendrier de la formation	13
8.4 Validité de la micro-certification	13
9. Transparence	14
10. Transférabilité	14
10.1 Système d'information	14
10.2 Certificat numérique	15
11. Empilabilité	15
12. Inscription administrative et pédagogique	16
13. Procédure de création de la formation	17
13.1 Soutenabilité financière	17
13.2 Equipe	17
13.3 Marque des micro-certifications	18
14. Modalités de la formation	18
Ressources bibliographiques	19

1. Cadre législatif - Visas

Vu la recommandation du Conseil de l'Union Européenne n°2021/0402(NLE) du 25 mai 2022 sur « une approche européenne des micro-certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité » ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D613-1 à D613-50 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6113-1 ; L. 6316-1 à L. 6316-3 et R. 6316-1 ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment ses articles 6 et 31 ;

Vu le décret n° 2018-1172 du 18 décembre 2018 relatif aux conditions d'enregistrement des certifications professionnelles et des certifications et habilitations dans les répertoires nationaux ;

Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu le décret n° 2018-1262 du 26 décembre 2018 relatif à la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences ;

2. Objectifs du cadre Commun des Micro-certifications

Digital FCU porte l'ambition d'accompagner l'évolution des besoins en compétences des métiers de la formation dans un contexte global en profonde mutation au regard des évolutions numérique et technologique, environnementale et géopolitique, économique et sociale.

Afin de répondre aux besoins accrus d'individualisation des trajectoires professionnelles et d'adaptation aux évolutions

des métiers et des modes d'apprentissage, **Digital FCU propose une approche globale de la compétence (*upskilling, reskilling et cross-skilling*) au travers de dispositifs courts, modulaires, hybrides et certifiants** s'adressant à un public large au service des enjeux de transformation de l'appareil de formation professionnelle.

Digital FCU s'empare pleinement des recommandations du Conseil de l'Union Européenne relatives à « une approche européenne des micro-certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité » et souhaite proposer un modèle de certification à l'interface d'un cadre européen en émergence et du cadre national des certifications français.

Le présent document constitue un cadre évolutif pour l'expérimentation de la délivrance de micro-certifications par les partenaires du consortium Digital FCU. Il fera l'objet de mises à jour régulières dans le cadre d'actions correctives visant l'amélioration continue du dispositif.

La fondation d'un cadre commun pour la délivrance des micro-certifications vise donc à répondre à un besoin de normalisation poursuivant une diversité d'objectifs :

- Favoriser la mobilisation des micro-certifications Digital FCU dans la construction des diplômes européens et participer à une approche partagée de la micro-certification au sein des Universités Européennes ;
- Favoriser à terme, l'inscription des micro-certifications du projet Digital FCU dans les répertoires nationaux de France Compétences par la formalisation d'un cadre commun des universités partenaires intégrant l'ensemble des critères attendus par la commission nationale des certifications professionnelles (CNCP) ;
- S'appuyer sur les mécanismes de délivrance des Diplômes Inter-Universitaires pour accompagner la mise en œuvre d'un modèle de micro-certification commun à l'ensemble des universités partenaires du consortium Digital

FCU dans une culture de certification partagée ;

- Conforter le cadre de l'assurance qualité de la délivrance de certifications universitaires par la normalisation de règles et procédures propres aux micro-certifications et communes à l'ensemble des universités partenaires du consortium Digital FCU ;
- Proposer un modèle structurant et suffisamment « ouvert » pour être partagé à l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et mobilisé dans d'autres initiatives sur le champ des micro-certifications.

3. Principe de mise en œuvre DFCU

Digital FCU propose un modèle inédit de mise en œuvre d'actions de formation professionnelle compatible avec les besoins de massification d'un accompagnement individuel de qualité et les contraintes du secteur de la formation professionnelle à distance. **Le partage et la mutualisation sont au cœur des principes de mise en œuvre des formations.**

Chacune des universités partenaires du consortium Digital FCU mobilise son expertise pédagogique pour la construction de micro-certifications intégrées au **catalogue commercialisé par toutes les universités partenaires sous la marque commune UniCamp.**

Les universités productrices apportent leur expertise pédagogique lors de la construction de la formation et durant toute sa mise en œuvre en portant la responsabilité pédagogique de la formation, incluant l'animation des classes.

Toutes les universités partenaires du consortium peuvent participer à la commercialisation du dispositif à la condition de s'engager à accompagner les stagiaires qui lui seront affectés sur le plan :

- administratif (accueil, information et orientation, financement, contractualisation et suivi d'exécution) ;
- motivationnel (mise à disposition d'heures d'accompagnement par un-e tuteur-ice motivationnel-le).

Avec l'université productrice de la formation, **les universités qui participent à la commercialisation de l'action de formation sont ensemble appelées « universi-**

taires participantes » à la formation. L'expertise pédagogique de l'université productrice est ainsi partagée au bénéfice de l'ensemble des universités participantes et valorisée au travers du modèle de redevance pour la propriété intellectuelle ; tandis que l'accompagnement administratif, ainsi que motivationnel et méthodologique relèvent d'une approche mutualisée par toutes les universités participantes.

Les universités participantes à la formation travaillent conjointement à la bonne réalisation des sessions de formation organisées sous la responsabilité de l'expert-e pédagogique de l'université productrice.

Chacune d'entre elles porte un nombre équivalent de contrats individuels de formation avec des stagiaires qui lui sont aléatoirement affectés . **L'ensemble des documents administratifs de la formation est établi à l'en-tête de l'université participante** (contrat de formation, certificat de conformité, attestations diverses).

Les formations courtes de 7h à 30h (temps de travail estimé pour l'apprenant-e) qui conduisent à des micro-certifications se déroulent selon les modalités des formations en ligne (100% à distance) tout en intégrant toutes les spécificités de l'hybridation des formations relatives à la diversité et à la synchronicité des activités pédagogiques. Un soin particulier est apporté à la conception des formations en conformité avec le Cahier des Charges des Formations (CCF) du consortium Digital FCU afin notamment de garantir une qualité optimale des ressources et de leur accessibilité numérique pour des **formations**

adaptées à tous les profils de stagiaires, quelles que soient leurs différences.

Les principes et modalités de reconnaissance, de capitalisation et d'empilabilité des micro-certifications par l'ensemble

des universités partenaires du consortium Digital FCU sont précisés dans les chapitres suivants.

4. Définitions

Selon la recommandation du Conseil de l'Union Européenne du 16 juin 2022 sur une approche européenne des micro-certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité, il faut entendre :

- **Micro-certification**, le relevé des acquis d'apprentissage obtenus par un apprenant à la suite d'un petit volume d'apprentissage. Ces acquis d'apprentissage auront été évalués au regard de critères transparents clairement définis. Les expériences d'apprentissage menant à des micro-certifications sont conçues pour doter l'apprenant de connaissances, aptitudes et compétences spécifiques qui répondent à des besoins sociétaux, personnels, culturels ou du marché du travail. Les micro-certifications sont détenues par l'apprenant, peuvent être partagées et sont transférables. Elles peuvent être autonomes ou être combinées pour former des certifications plus étendues. Elles sont étayées par une assurance qualité suivant des normes convenues dans le secteur ou le domaine d'activité concerné ;
- **Prestataires du secteur des micro-certifications**, les établissements et les structures d'enseignement et de forma-

tion, les partenaires sociaux (autrement dit, les organisations représentant les travailleurs et les employeurs), les employeurs et l'industrie, les organisations de la société civile, les services publics de l'emploi (SPE) et les autorités régionales et nationales, ainsi que d'autres types d'acteurs qui conçoivent, mettent en place et délivrent des micro-certifications pour l'apprentissage formel, non formel et informel. Cela s'entend sans préjudice de la législation et des situations régionales et nationales ;

- **Cadres d'apprentissage**, les différents lieux, contextes et cultures physiques, en ligne, hybrides virtuels et numériques dans lesquels les personnes apprennent, qui englobent tous les cadres dans lesquels l'apprentissage formel, non formel et informel peut avoir lieu (...) » (Conseil de l'Union Européenne, 2022, p.5-6)
- **Transférabilité**, la capacité pour le titulaire d'une certification de conserver ses micro-certifications dans un système de son choix, de les partager avec une partie de son choix (nationale ou transnationale) et pour toutes les parties à l'échange d'être en mesure de

comprendre le contenu et de vérifier l'authenticité des certifications. Cela permet la transférabilité entre les secteurs de l'éducation et de la formation, le marché du travail et les pays, et au sein de ceux-ci ;

- **Empilabilité**, la possibilité, le cas échéant, de combiner différentes micro-certifications et de faire en sorte qu'elles s'imbriquent de façon logique. Les décisions d'«empiler» ou de combiner des certifications appartiennent à l'organisation réceptrice (par exemple, les établissements d'enseignement et de formation, les employeurs, etc.), conformément à leurs pratiques, et devraient soutenir les objectifs et les besoins de l'apprenant. Le fait d'empiler des certifications ne donne pas lieu à un droit automatique à une certification ou à un diplôme. De telles décisions sont prises par les autorités ou établissements régionaux et nationaux, conformément à leurs procédures de délivrance. » (Conseil de l'Union Européenne, 2022, p.6) Nous y ajoutons les définitions suivantes :

- **Compétence** : « la compétence peut être envisagée comme la mobilisation de manière pertinente de ses ressources (par exemple : savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnel) et de celles de son environnement dans des situations diverses pour exercer une activité en fonction d'objectifs à finalité professionnelle à atteindre. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources à dispositions, de la situation) mais la compétence doit pouvoir être transférable d'un contexte à un autre. Autrement dit, la compétence - combinaison de « savoirs » en action, mobilisés en vue de réaliser une activité professionnelle - s'apprécie, en

tant qu'acquis de l'apprentissage selon des modalités adaptées permettant d'en certifier la possession et au regard de l'atteinte d'un résultat pour un niveau d'exigence prédéterminé. Enfin, la compétence contribuant à la réalisation d'une activité, il convient de retenir que la cohérence du référentiel d'activités constitue les fondations du référentiel de compétences » (France Compétences, 2019, p.3);

- **Blocs de compétences** : selon l'article L. 6113-1 du code du travail, « les blocs de compétences sont des ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées.

- **Certification** : elle vise la validation des compétences professionnelles au sens du code du travail (France Compétences, 2019). La loi définit en définit deux sortes :

- Les certifications professionnelles, enregistrées au RNCP, Répertoire national des certifications professionnelles permettant une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles et qui sont classées par niveau de qualification et domaine d'activité ;

- les certifications et habilitations, enregistrées au RS, Répertoire spécifique, correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles (par exemple : habilitations sécurité, compétences transversales ou spécialisation).

- **Upskilling** : qualifie une formation destinée à optimiser les performances professionnelles (Pujol, 2023)

- **Reskilling** : se dit de la formation qui est

destinée à aider les personnes à acquérir de nouvelles compétences dans le cadre d'une reconversion professionnelle (*ibid.*, 2023)

- **Cross-skilling** : consiste au développement de compétences transversales.

- **Proctoring** : désigne la surveillance vidéo d'examens à distance (De La Torre, 2022).

5. Approche par compétences (APC)

L'approche par compétences est une démarche de conception de l'enseignement et de l'apprentissage, **centrée sur le développement de compétences dans des situations authentiques ou simulées issues de la vie professionnelle**. Elle répond à des enjeux importants en termes d'insertion professionnelle, d'attractivité des formations et de développement de la formation tout au long de la vie (Université de Lorraine, 2016). Avec l'APC, le regard n'est plus uniquement porté sur les ressources disciplinaires mais sur la capacité des stagiaires à les mobiliser et à les combiner efficacement pour agir en situation avec pertinence. **Les contributions du monde socio-économique présentent une valeur ajoutée tout au long de la démarche.**

Au sein de Digital FCU, les grands principes de mise en œuvre de l'APC sont les suivants :

- Une définition commune de la notion de compétence ;
- Une approche pédagogique centrée sur l'apprenant ;
- L'information et l'accompagnement des équipes pédagogiques pour la mise en œuvre de cette démarche (modèles de documents à remplir et méthodologie) ;

- La contribution directe ou indirecte du secteur professionnel concerné par les formations produites pour assurer l'alignement avec les référentiels de compétences, d'activités et des métiers ;
- La rédaction d'un référentiel de compétences déclinant les attendus en fin de formation (compétences et acquis d'apprentissage visés) ;
- La mise en œuvre de l'évaluation des compétences dans le cadre de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE ou tâches authentiques), et au regard d'une grille critériée.

6. Evaluation

Dans le contexte d'une certification professionnelle, l'évaluation assure la capacité d'un candidat à mettre en œuvre des compétences dans un contexte prédéfini par la certification. « La validation de ces compétences, au moyen de l'évaluation, se traduit par la possibilité de délivrer la certification ». (France Compétences, 2021, p.2).

Dans une démarche APC, l'évaluation de la compétence se fait au sein d'une SAE (Situation d'Apprentissage et d'Évaluation), au plus près du futur contexte professionnel des stagiaires (Poumay et Georges, 2020). Dans ce cadre, elle contribue à la fois à soutenir la régulation (évaluation formative : auto-évaluation, évaluation par les pairs, rétroaction pédagogique), mais également à délivrer une certification (évaluation certificative), en construisant un jugement sur le niveau de maîtrise de la compétence.

L'évaluation est établie en appréciant les preuves de la compétence recueillies au regard d'une grille d'évaluation critériée permettant d'estimer la qualité d'une production ou d'un produit, l'accomplissement d'une prestation ou d'un processus qui ne peuvent être jugés tout simplement bons ou mauvais comme dans le cas d'une question à correction objective (Scallon, 2004).

Il est également important de mentionner que l'alignement pédagogique qui représente la cohérence entre acquis d'apprentissage visés, activités, modalités pédagogiques et stratégies d'évaluation, doit être respecté. L'ensemble des documents aidant à mener à bien la mise en œuvre de l'APC sont mis à disposition des concepteurs de dispositifs de formation dans le cahier des charges.

6.1 Contrôle des acquis d'apprentissage

Au sein de Digital FCU, les modalités de contrôle des connaissances et compétences des micro-certifications sont définies par l'université productrice. Elles doivent obligatoirement mentionner :

- Le type d'évaluation ;
- La durée de l'évaluation ;
- Les aménagements prévus pour les stagiaires en situation de handicap ;

- Les mesures adoptées en cas d'absence ou de retard aux évaluations ;
- Les modalités de recours en cas de contestation ;
- Les modalités de rattrapage ;
- Les critères d'évaluation ;
- La constitution du jury.

6.2 Vérification de l'identité du candidat

L'identité des candidats est vérifiée avant le début de l'évaluation. Des moyens de surveillance sont mis en place pour prévenir les fraudes. Leurs modalités doivent être précisées et soumises au consentement des stagiaires, au regard du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.

Dans le cas des briques de formations UniCamp menant à des micro-certifications, dont la modalité est uniquement distancielle, des solutions de proctoring sont mobilisées.

6.2 Organisation des évaluations

L'organisation de l'évaluation doit être transparente pour les stagiaires dès leur entrée en formation. Les évaluations sont portées par l'université productrice de la formation, qui porte l'expertise pédagogique. Elle délivre les micro-certifications aux stagiaires.

7. Assurance qualité

7.1 Cahier des charges des formations

Le cahier des charges Digital FCU entend préciser le cadre de production des formations au sein du consortium. Rédigé par l'équipe projet, grâce aux apports de plusieurs groupes de travail, il est à destination des équipes pédagogiques, des ingénieurs-es pédagogiques et des équipes de production audiovisuelles et multimédia des établissements du consortium désireux de produire des formations. Y sont précisés :

- Les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes du consortium ;
- La typologie des livrables attendus et leur articulation ;
- Les normes et critères de qualité exigés ;
- Les spécifications et contraintes techniques ;

- Les ressources mobilisables ;
- La méthodologie de production des formations et l'approche pédagogique retenue.

Toutes les formations développées dans le consortium Digital FCU, sous la marque UniCamp, respectent ce cahier des charges des formations. L'approche par compétences visant l'acquisition de compétences immédiatement mobilisables en situation professionnelle, et l'accessibilité numérique des ressources pédagogiques en sont des axes majeurs.

7.2 Certification Qualiopi

Les micro-certifications délivrées par les établissements partenaires du consortium Digital FCU répondent aux objectifs de qualité précisés par le décret n°2019-565 et dans le Référentiel National Qualité (RNQ – autrement appelé Qualiopi).

Ces critères qualité sont mentionnés dans le cahier des charges Digital FCU.

Par ailleurs, les établissements du consortium sont tous en conformité avec le référentiel Qualiopi, soit parce qu'ils ont obtenu la certification Qualiopi délivrée par un organisme certificateur agréé, soit parce qu'ils sont inscrits de droit sur la liste des établissements accrédités par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et évalués par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES).

7.3 Expertises académique et scientifique

Les formations UniCamp bénéficient du rayonnement des universités françaises. Cela s'explique non seulement par la reconnaissance des travaux des chercheur-euses français-es sur la scène internationale mais également par :

- L'accréditation par le MESR des établissements partenaires, notamment à la délivrance des certifications et des diplômes ;
- L'expertise académique portée par les membres des commissions de la recherche, de la formation et de la vie universitaire ;
- La présence d'un comité scientifique regroupant des acteur-ices de la recherche et les laboratoires associés garantissant le fondement scientifique et la contribution des formations UniCamp aux recherches en sciences de l'éducation et de la formation, en sciences cognitives, en psychologie des apprentissages, etc.
- L'expertise technico-pédagogique portée par les ingénieur-es pédagogiques œuvrant au sein des services d'appui à la pédagogie des établissements et l'Association Nationale des Services TICES et Audiovisuels (ANSTIA) ;
- Les infrastructures et ressources à disposition des stagiaires (bibliothèques universitaires, possibilités de financement etc.)

7.4 Information aux Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et assimilé

Les universités partenaires du consortium Digital FCU souhaitent pleinement associer leurs CFVU au déploiement des micro-certifications et partagent le présent cadre dans leurs communautés.

7.5 Système de management de la qualité

Les partenaires du consortium Digital FCU partagent une vision et une culture commune de la qualité et de l'amélioration continue des processus.

L'ensemble des parties prenantes participe à l'évaluation des dispositifs de formation au travers d'enquêtes réalisées systématiquement pendant et après la formation, permettant d'appréhender non seulement la satisfaction de chacun-e mais également l'impact de la formation sur l'évolution professionnelle.

Ces enquêtes permettent d'identifier en continue les axes d'amélioration pour

chacune des formations et des micro-certifications délivrées. Les actions correctives sont envisagées et programmées collégalement par décision du consortium Digital FCU.

Des mises à jour régulières sont prévues pour chacune des formations, afin notamment de tenir compte de l'évolution des compétences et des actions correctives à mettre en œuvre.

Un système de gestion de la qualité est ainsi mutualisé au sein de l'équipe en charge du pilotage du projet pour l'ensemble des partenaires.

8. Durée

8.1 Durée de la formation

Les formations délivrant des micro-certifications sont courtes et représentent un volume horaire compris entre 7 et 30 heures.

Dans le cas de formations hybrides et à distance UniCamp, ces volumes horaires représentent le temps moyen estimé pour réaliser l'ensemble des activités pédago-

giques à disposition. Dès lors, il ne s'agit pas de temps synchrones ou de « face à face ».

La durée de la formation fait l'objet d'une contractualisation avec les stagiaires.

8.2 Assiduité en formation

L'assiduité en formation est suivie grâce à la mise en place de jalons. Ces jalons sont associés à des activités pédagogiques au sens large (quiz, classes virtuelles, forums, vidéos, fichiers à lire, etc.) constitu-

tif du parcours de formation que les stagiaires devront suivre ou auxquelles ils devront participer. Chaque jalon valide un temps dédié à la formation.

8.3 Calendrier de la formation

Chaque stagiaire accède au calendrier de la formation qui contient a minima les dates de début et de fin de la formation, les dates des classes virtuelles et celles

des évaluations. Ce calendrier doit permettre aux stagiaires d'anticiper leur charge de travail.

8.4 Validité de la micro-certification

L'ensemble des micro-certifications délivrées par les universités partenaires du consortium Digital FCU vise à certifier la pleine atteinte des objectifs de la formation.

Les micro-certifications sont donc délivrées pour une durée illimitée et valable tout au long de la vie des stagiaires, indépendamment de la validité de la compétence elle-même.

9. Transparence

Les micro-certifications délivrées par les universités partenaires du consortium Digital FCU répondent pleinement aux obligations d'information et de transparence en conformité avec le référentiel Qualiopi.

Une information exhaustive est ainsi proposée au/à la candidat-e sur l'ensemble des supports numériques d'information de la formation et en particulier sur la plateforme de France Université Numé-

rique. L'ensemble des modalités d'accès et de déroulement de la formation ainsi que toutes les informations relatives aux modalités d'obtention de la micro-certification y sont précisées.

Le présent Cadre Commun des Micro-Certifications dans sa version publique validée par les partenaires est en libre consultation sur la plateforme de France Université Numérique.

10. Transférabilité

Le consortium reconnaît de fait l'ensemble des micro-certifications délivrées sous la marque UniCamp. Cela permet aux stagiaires de faire valoir les compétences acquises et de poursuivre les apprentissages dans les dix-neuf établissements partenaires.

Ces micro-certifications peuvent être, grâce aux fonctionnalités offertes par le numérique, partagées (réseaux sociaux, etc) et indexées dans diverses plateformes et portfolios numériques (Europass, etc).

10.1 Système d'information

La délivrance de micro-certifications impacte les systèmes d'information des établissements. Des solutions sont mises en place pour permettre l'interopérabilité des solutions logicielles des services de formation continue (FCA Manager) et FUN.

FUN conserve les données d'apprentissage et les preuves d'assiduité des sta-

giaires pendant n ans à l'issue de la dernière activité du stagiaire sur la plateforme. Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), les stagiaires disposent notamment d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

10.2 Certificat numérique

Le certificat numérique délivré aux stagiaires ayant satisfait aux exigences de réussite de la micro-certification est établi avec les éléments suivants :

- En-tête de l'université productrice
- Mention de l'expert-e pédagogique
- Intitulé ou titre de la micro-certification
- Identité complète du stagiaire
- Identification des compétences et aptitudes certifiées
- Date de délivrance

- Pays/région de l'organisme de délivrance
- Niveau de certification délivré (le cas échéant)
- Signature dématérialisée du/de la représentant-e légal-e de l'établissement

L'authenticité des micro-certifications est vérifiables et pérenne.

11. Empilabilité

Ainsi, au sein du consortium Digital FCU, il appartient aux établissements membres de reconnaître les micro-certifications acquises par les stagiaires et de leur permettre, ou non, de les « empiler ».

Seules les briques construites dans une logique de parcours par les établissements partenaires permettent aux stagiaires de les empiler afin d'obtenir les certifications correspondantes aux parcours.

12. Inscription administrative et pédagogique

Les partenaires du consortium Digital FCU souhaitent offrir une expérience optimale d'achat et de formation aux stagiaires des micro-certifications de la marque UniCamp.

L'ensemble du parcours d'achat et de formation se déroule en ligne sur la plateforme de France Université Numérique sans que le/la stagiaire n'ait aucune démarche complémentaire à réaliser ni aucun coût supplémentaire à régler avec son université de rattachement.

Les premières fonctionnalités de la plateforme FUN, développées dans le cadre du projet Digital FCU, permettent aux services gestionnaires de la formation professionnelle continue des universités partenaires de bénéficier d'un outil automatisé pour le suivi du parcours client et la gestion des contrats et autres documents administratifs relatifs à la formation. Ces documents sont générés à partir de modèles communs à toutes les universités partenaires du consortium Digital FCU qui adoptent notamment des conditions générales de ventes communes spécifiques

à la commercialisation des actions de formation sous la marque UniCamp.

L'ensemble des données clients (pièces administratives, données d'apprentissage, certificats de réussite, ...) sont conservées par France Université Numérique et font l'objet d'une procédure de gestion des données personnelles partagée avec l'ensemble des établissements.

Les fonctionnalités de la plateforme à développer au cours des prochaines phases du projet Digital FCU permettront l'interconnexion aux systèmes d'informations des universités partenaires du consortium Digital FCU, grâce à la mise à disposition de services web pour l'application FCA Manager de l'AMUE ainsi que pour d'autres applications suivant le besoin.

Les universités participantes à la commercialisation des micro-certifications réalisent l'inscription administrative et pédagogique des stagiaires dans leur propre système d'information si elles le souhaitent.

13. Procédure de création de la formation

L'établissement d'une cartographie des compétences impactées par la transition numérique des métiers de la formation, a abouti à un plan de production régulièrement soumis aux établissements partenaires par le biais un appel à projet interne. Toutes les micro-certifications font l'objet d'un examen et d'une validation par

le comité de pilotage avant leur production. L'offre de formation UniCamp ainsi enrichie et son évaluation permettent d'affiner cette cartographie évolutive et d'adapter les nouvelles productions aux besoins du marché.

13.1 Soutenabilité financière

Les formations conduisant à la délivrance de micro-certifications s'inscrivent pleinement dans le champ concurrentiel de la formation professionnelle continue à distance. Les universités partenaires du consortium ont une pleine connaissance des coûts imputables à la formation grâce à la mobilisation des outils de comptabilité analytique et s'inscrivent dans un modèle d'autofinancement soutenable des formations commercialisées et dans les

logiques du marché de la formation professionnelle à distance. Ainsi, les seuils de rentabilité sont calculés pour chacune des formations, en fonction de l'option tarifaire retenue et du nombre d'universités participantes à l'action de formation. Les universités partenaires disposent d'un outil d'aide à la décision paramétrable pour les aider à déterminer les seuils d'ouverture des formations.

13.2 Equipe

Les micro-certifications sont portées par :

- une équipe pédagogique qui anime la formation et fournit une remédiation pédagogique ;
- une équipe administrative, chargée de gérer les dossiers des stagiaires ;

- des tuteur-ices motivationnel-les, chargé-es de l'accompagnement transversal ;
- un support technique, chargé de gérer les difficultés liées à l'équipement informatique personnel ou professionnel des étudiant-es.

13.3 Marque des micro-certifications

Les formations conduisant à la délivrance de micro-certifications sont identifiées sur la plateforme de France Université Numérique à l'aide d'une icône représen-

tant le caractère certifiant accolée des termes « Micro-C » en toutes lettres ou des initiales MC.

14. Modalités de la formation

Les micro-certifications UniCamp sont obtenues suite à des formations hybrides d'une durée comprise entre 7 et 30 heures. L'hybridation est entendue ici

pour son caractère multimodal, au-delà d'une simple alternance présentiel/distanciel, synchrone/asynchrone.

Ressources bibliographiques

Conseil de l'Union Européenne, (2022). Recommandation No. (2022/C 243/02) Sur une approche européenne des micro-certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité.

De La Torre , C., (2022). TRIBUNE – Surveillance vidéo des examens : comment en faire un bon usage ? L'Étudiant EducPros.

France Compétences. (2021). Préconisations relatives à l'évaluation des compétences professionnelles.

Georges, F. et Poumay, M. (2020). Créer des SAÉ - Guide de soutien à la création de situations d'apprentissage et d'évaluation en contexte d'APC. ADIUT.

Note sur les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation. (2019). France Compétences.

Principes et cadre de microcertification, (2020), Ecampus Ontario.

Pujol, M., (2023). Upskilling, reskilling : qu'est-ce que c'est ? Formations-Continues.

SCALLON, G. (2004). L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences, Saint-Laurent, Éditions du renouveau pédagogique.

Université de Lorraine. (2016). Vadémécum de l'approche par compétences.

